FASCICULE 4 Prix : 0.60



HISTOIRE
ANECDOTIQUE
DE
LA GUERRE
DE
1914-1915

Par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

4

La Bienfaisance pendant la Guerre.

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

3e ÉDITION

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DE LA

GUERRE DE 1914-1915

FASCICULE 4

La Bienfaisance pendant la Guerre

HISTOIRE
ANECDOTIQUE

DE

LA GUERRE

DE

1914-1915

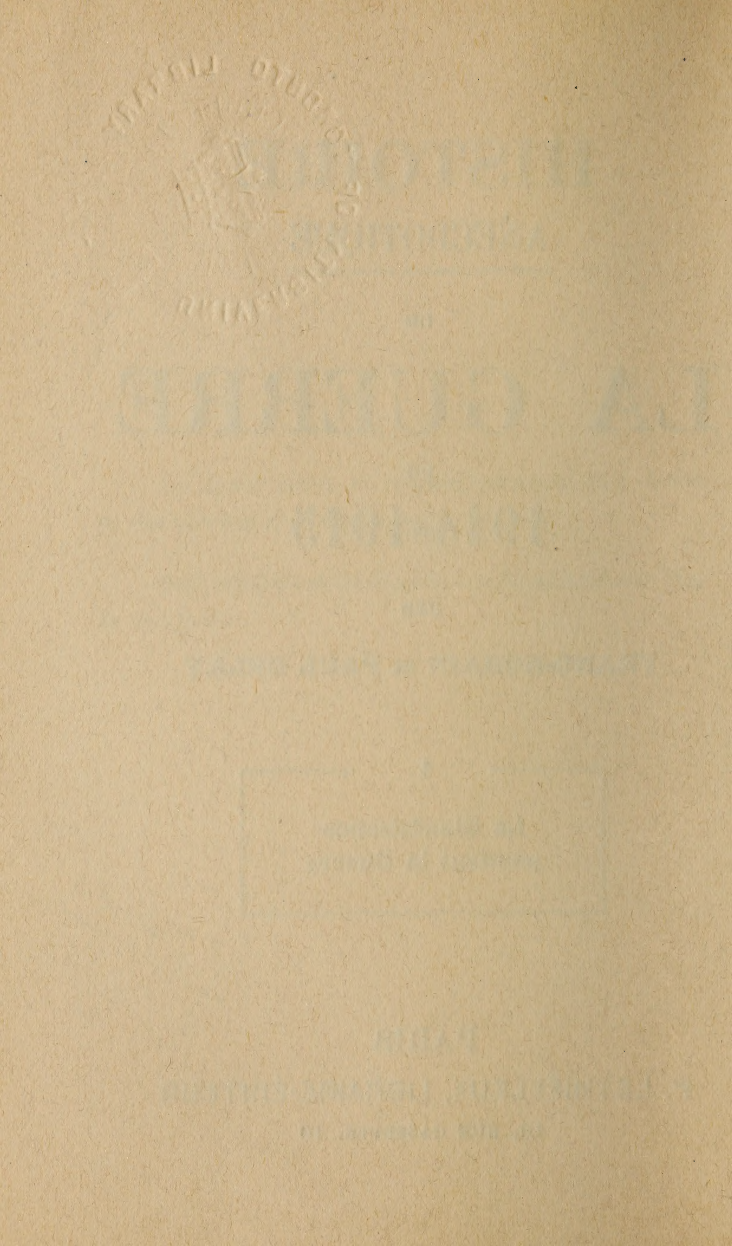
PAR

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

4

La Bienfaisance
pendant la Guerre

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10



Cet ouvrage ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Nous estimons que bien des années se passeront sans doute avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté.

Plus simplement nous avons noté quand ils se produisaient et en les classant au fur et à mesure, de notre mieux, par catégories, les situations remarquables, les incidents multiples et pittoresques, les mesures spéciales qui caractérisent cette époque extraordinaire. Ainsi seront fixés les souvenirs de chacun et préparés de nombreux matériaux à l'usage de ceux qui, un jour, établiront l'histoire définitive de la guerre 1914-1915.

Chaque fascicule a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses. On n'y trouvera que des choses vécues, dont nous nous sommes efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

SOMMAIRE

LA BIENFAISANCE PENDANT LA GUERRE

La guerre et l'argent.

Le jour même où le décret de mobilisation générale parut, les pouvoirs publics eurent à résoudre un problème immédiat. Appelés sur-le-champ, des centaines de milliers de citoyens allaient laisser leur famille sans argent. Par suite de l'arrêt brusque des affaires, de la cessation des rapports avec les pays ennemis ou envahis, par suite également du moratorium permettant aux banques de garder la majeure partie des dépôts de leurs clients, aux sociétés financières de retarder le paiement des coupons échus, à la Caisse d'épargne de limiter ses remboursements, bien des mobilisés étaient privés de sommes sur lesquelles ils auraient dû légitimement compter. Que de maisons de commerce fort honorables de Paris et de la province où le moratorium des banques a empêché le patron de payer le samedi 1er août, veille de la mobilisation générale, les appointements du mois ou de la dernière quinzaine de juillet, à son personnel, — sans parler des maisons dirigées par des patrons allemands qui trop souvent négligèrent de régler, avant de retourner précipitamment dans leur pays,

les salaires des Français et des Françaises employés chez eux.

Parfois les événements frappaient doublement le ménage, le mari mobilisé ne gagnait plus rien et la maison de commerce ou l'atelier qui employait la femme fermait ses portes.

*
* *

Les allocations.

Il n'était pas admissible de voir ceux qui allaient se battre laisser leurs familles dans la misère. Le Gouvernement le comprit et il présenta aux Chambres, qui le votèrent sans discussion au cours de la séance du 4 août, un projet de loi à article unique dont voici le texte :

« Les familles des militaires de l'armée de terre et de l'armée de mer appelés ou rappelés sous les drapeaux, qui remplissent les devoirs de soutiens indispensables de famille, auront droit, sur leur demande, à une allocation journalière de 1 fr. 25 avec majoration de 50 centimes par enfant âgé de moins de 16 ans à la charge du soutien de famille. Ces allocations seront fournies par l'État pendant toute la durée de la guerre, *quel que soit le sort du militaire,* dans des conditions qui seront déterminées par décret. »

Avant même le vote de la loi et pour éviter tout souci à ceux qui partaient au début de la mobilisation, M. Noulens, alors Ministre des Finances, avait par décret fixé les règles d'attribution de l'allocation.

Le mobilisé ou au même titre le représentant de la famille devait adresser sur papier libre une demande au maire de la commune de la résidence (à Paris au maire de l'arrondissement). Par les soins du maire cette demande était transmise pour examen à une commission cantonale formée à cet effet et un avis d'accord ou de refus était donné à chaque postulant. L'appel de la décision pouvait être fait soit par le maire, s'il estimait que l'allocation était accordée à tort, soit par le postulant s'il regardait un refus comme injustifié, devant le sous-préfet de l'arrondissement (à Paris et dans la banlieue devant le préfet de la Seine). Une commission d'appel siégeait dans ce but dans chaque chef-lieu. Enfin, au bout d'un certain temps, une commission d'appel au second degré fut constituée au ministère de l'Intérieur. En cas de besoin, cette commission supérieure saurait se dégager de certaines influences locales ou politiques, pour ne songer qu'à l'application de ce principe patriotique : toutes les personnes que le départ pour le régiment de leur soutien naturel laisse dans la gêne doivent être secourues par l'État, représentant naturel de la collectivité de ceux pour lesquels il se bat.

C'est en raison du même principe qu'un décret ministériel étendit l'allocation à la personne sans lien de droit avec le militaire, mais qui prouverait qu'en fait elle vivait à son foyer dans des conditions moralement satisfaisantes.

Il existait, en effet, surtout dans les grandes villes, de nombreuses unions non légitimées par

le mariage, mais que le temps et la décence de vie des intéressés avaient implicitement consacrées. Si certains mobilisés devaient être blâmés de n'avoir pas régularisé une telle situation, n'eût-il pas été souverainement cruel de laisser sans aucun secours leurs compagnes et leurs enfants, au moment où ils allaient exposer leur vie pour la patrie? Le Gouvernement s'est montré humain et il a d'autant mieux fait que depuis la mobilisation beaucoup de ces unions illégitimes ont été régularisées. Des centaines de militaires ont utilisé la loi spéciale votée à leur intention et les autorisant à se marier par procuration.

Dès que la famille est admise à l'allocation, elle reçoit un certificat d'admission qui lui sert de titre de paiement pendant toute la durée de la guerre. Le point de départ de l'allocation est fixé au jour de la demande. Toutefois, pour les demandes formulées au mois d'août, le paiement remontait au 2 août, premier jour de la mobilisation. D'autre part, pour les enfants nés postérieurement à la demande, le supplément de 50 centimes d'allocation quotidienne part du jour de déclaration de naissance à la mairie.

Il existait déjà des soutiens de famille sous les drapeaux appartenant à l'armée active en temps de paix et dont les familles recevaient 0 fr. 75 avec majoration de 0 fr. 25 par enfant; il fut équitablement décidé que pour les soldats de cette dernière catégorie, automatiquement et sans autre demande, l'allocation serait portée, à partir du premier jour de mobilisation, à 1 fr. 25 et 0 fr. 50.

Tel est le mécanisme de cette loi qui devait sauver non seulement tant de pauvres gens, mais aussi tant de familles à situations aisées avant la guerre, de la misère absolue.

*
* *

Mais l'organisation matérielle du service des allocations, la constitution des commissions d'enquête demandaient un certain temps. Ce n'est que dans le dernier tiers du mois d'août que les allocations commencèrent à être payées, avec rappel bien entendu depuis le premier jour de la mobilisation, mais il n'en fallait pas moins vivre en attendant et beaucoup de ménages ne possédaient pas de quoi acheter un morceau de pain.

Le 5 août, le Préfet de la Seine, M. Delanney, fort de l'approbation unanime du Conseil Municipal, décidait d'accorder immédiatement aux familles nécessiteuses, et jusqu'au jour où l'État serait en mesure de verser l'allocation promise, une somme égale au montant de cette allocation. Le service de ces secours d'attente, effectué par les bureaux de bienfaisance de chaque arrondissement, put commencer le vendredi 7 août. Et le Conseil Municipal déclarait généreusement que l'allocation versée par la Ville le serait à titre définitif et que le montant n'en serait pas retenu, par la suite, sur les allocations nationales.

La Ville déboursa ainsi près de deux millions.

*
* *

Dans les mairies de Paris.

Par suite de ces diverses mesures, les mairies de Paris, particulièrement celles des arrondissements où habite une nombreuse population d'ouvriers et de petits employés, présentèrent durant le mois d'août une physionomie bien particulière. Matin et soir des files de femmes, de vieillards, de jeunes enfants se formaient, s'allongeaient aux abords du monument municipal, canalisées non sans mal par les gardiens de la paix. Chacun et chacune apportait la demande d'allocation si nécessaire à la vie du ménage. Bien que les journaux eussent annoncé que l'allocation était un droit pour tous ceux que la guerre privait de leur soutien, il fallait contempler les figures anxieuses de tous ces gens que la mobilisation venait de frapper en pleine sécurité, ou dont, pis encore, elle avait accru gravement les difficultés matérielles.

Les employés opéraient aussi vite que possible, mais pour dix pétitionnaires qui avaient pénétré dans le bureau des allocations, vingt-cinq autres étaient venus grossir le flot de ceux qui piétinaient à la porte.

Souvent, le soir, le moment de la fermeture surprit dans la rue bien des demandeurs, les obligeant de reprendre le lendemain la faction qu'ils avaient vainement montée.

A l'intérieur du bureau, c'était bien autre chose. Fréquemment la demande d'allocation

était mal rédigée ou incomplète et l'employé devait, en exigeant qu'elle fût recommencée, fournir une explication pas toujours bien comprise. Et puis le départ du mari ou du fils aîné, les dangers auxquels il était exposé, rendaient tant de femmes nerveuses, irritées, agressives...

D'un autre côté le personnel des mairies, désorganisé et réduit considérablement par la mobilisation, avait été renforcé pour ce travail formidable par des recrues dont la bonne volonté ne suppléait pas toujours à l'inexpérience.

On devine dès lors les scènes attristantes qui se déroulèrent. Il n'y avait vraiment de faute à reprocher à personne — tout au plus et malgré tout eût-il été à souhaiter que quelques employés gardassent mieux leur sang-froid — mais comment ne pas reconnaître que les femmes qui récriminaient, même injustement, étaient fort excusables?

Quand les certificats d'admission furent établis, les percepteurs chargés de remettre l'allocation d'avance et par période de dix jours établirent un roulement d'après le numéro du récépissé. Les porteurs de certificats numérotés de 1 à 500 touchaient par exemple le 1er, 10 et 20 du mois, ceux dont les certificats étaient numérotés de 500 à 1.000 le 2, 12 et 22, etc. Cette mesure très simple réduisit les attentes et prévint les mécontentements ultérieurs.

Bientôt l'État étendit très justement l'allocation aux familles des nombreux volontaires étrangers qui s'étaient enrôlés dans les rangs

de notre armée. De même, et à titre de réciprocité pour nos nationaux, les familles des soldats des pays alliés à la France demeurées chez nous et dont les soutiens combattaient l'ennemi commun sous les drapeaux de leur propre patrie, eurent droit à l'allocation.

Combien de familles furent ainsi secourues ! Ce n'est qu'un certain temps après la fin des hostilités qu'il sera possible d'établir une statistique définitive puisque, jusqu'au jour final de la démobilisation, les chiffres sont destinés à se modifier sans cesse selon les appels de nouvelles classes ou le renvoi des classes anciennes. Cependant, au début du mois d'avril, après le départ sous les drapeaux de la classe 1916 et l'appel de la plus grande partie des hommes de la réserve de la territoriale appartenant aux classes 1890 et 1889, il y avait à Paris, en chiffres ronds, 230.000 familles assistées et 135.000 en banlieue, au total 365.000 pour le département de la Seine. L'arrondissement de Paris contenant le plus grand nombre d'assistés était le 18e (Montmartre) : 26.000 ; l'arrondissement en renfermant le plus petit nombre était le 8e (Champs-Élysées) : 3.000.

D'autre part, le Ministre de l'Intérieur, M. Malvy, faisait connaître, fin mars, à la Commission du Budget de la Chambre que, pour toute la France, 2.800.000 demandes avaient été présentées jusqu'à ce jour, sur lesquelles 2.430.000 avaient été approuvées par les commissions locales. La Commission supérieure se trouvait saisie de 27.000 recours et 50.000 demandes d'appel étaient en voie de constitution.

Vers le même moment il fallut prendre des mesures sévères contre les femmes des mobilisés qui employaient une partie des allocations à un usage abusif de l'alcool. C'était là un scandale qui ne pouvait durer.

M. Malvy adressa une circulaire aux préfets des départements, les invitant à sévir en faisant appliquer rigoureusement par les maires la loi du 15 juillet 1875 sur l'ivresse publique et en poursuivant, par voie d'appel, le retrait de l'allocation à toute personne qui en consacrerait une trop grande partie à la consommation de l'alcool.

M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, interdit dans le même but aux débitants de vendre de l'alcool aux femmes et aux mineurs de moins de 16 ans. D'autres préfets imitèrent son exemple.

*
* *

Le chômage.

Un autre problème non moins pressant se posa dès le début de la guerre : celui du chômage auquel beaucoup de femmes et même d'hommes, non mobilisés, se trouvaient brusquement contraints par suite de la guerre. Le départ du patron et de ses collaborateurs directs sous les drapeaux, l'arrêt des affaires, le manque de matières premières, obligeaient en effet bien des maisons à fermer complètement, ou à réduire leur production et par là même leur personnel. Les fonds mis à la disposition des bureaux de bienfaisance de Paris, pour les chômeurs nécessiteux, très suf-

fisants en temps normal, ne répondaient plus aux besoins de la guerre.

Le 14 août, le bureau du Conseil Municipal décidait d'autoriser le préfet de la Seine à allouer, sans limitation de somme, 1 fr. 25 par jour et 0 fr. 50 par enfant à tout chef de famille, homme ou femme, qu'un chômage justifié priverait de ressources. Trois millions furent accordés dans ce but à M. Mesureur, directeur de l'Assistance Publique, pour la dépense des seize premiers jours, car le secours devait être attribué pour une période de seize jours et d'avance. En fait, dans la première période d'assistance, du 22 août au 6 septembre, 146.684 familles parisiennes furent secourues et reçurent au total 3.727.361 fr. 75; pour la deuxième période, du 7 au 22 septembre, 182.897 familles recevaient 4.345.892 francs, et, pour la troisième période, du 23 septembre au 8 octobre, 198.666 familles reçurent 4.603.424 fr. 65. Dans les sept premiers mois de la guerre, soit jusqu'à la fin du mois de février, la Ville de Paris a versé en secours de chômage la somme de 66 millions.

Comme presque toujours, dans les œuvres d'assistance et de solidarité, la Ville de Paris avait montré la voie, et les mesures qu'elle avait su prendre la première amenèrent le Gouvernement — afin d'encourager les autres municipalités à suivre un tel exemple — à décider que l'État participerait à ces dépenses dans la proportion d'un tiers. Toutefois, comme l'État ne comprenait pas dans cette participation les sommes excédant le maximum de 2 fr. 50 par jour pour une même famille (cas où la famille

compte trois enfants ou davantage : 1 fr. 25 pour le chef de famille, plus 0 fr. 50 multiplié par 3 pour les trois enfants = 2 fr. 75), ni les secours afférents aux jours de fête, la contribution gouvernementale ne dépasse pas en fait, en ce qui concerne la Ville de Paris, le taux de 25 0/0.

Dans une œuvre d'assistance aussi considérable, créée de toute pièce et dans un temps très court, les abus étaient inévitables. Dès la fin de septembre l'Assistance Publique procéda à une revision méthodique des admissions déjà prononcées. Afin d'éviter les doubles emplois, les bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements se mirent en rapports avec les autres services des mairies, en vue de la constitution d'un fichier unique permettant d'éviter le cumul abusif des secours de chômage avec les allocations militaires ou les autres secours d'assistance. Plus de 50.000 cartes de secours furent ainsi supprimées, réalisant une économie d'environ un million par mois. Les municipalités de certains arrondissements, celles des 4e et 16e arrondissements entre autres, eurent dans le même ordre d'idée une initiative pratique. Par leurs soins un carnet d'identité fut remis à chaque assisté, qu'il eût droit au secours comme parent de mobilisés ou comme chômeur inscrit au Bureau de Bienfaisance, etc. Ce carnet, délivré contre présentation de pièces d'identité, est indispensable dans ces arrondissements pour toucher et, comme on y inscrit la nature du secours à recevoir, tout double emploi est rendu impossible.

Puisque nous parlons de la municipalité du 4e arrondissement, signalons également qu'elle publia des affiches, contenant des indications sur les secours distribués aux étrangers, en hébreu à l'usage des nombreux israélites russes ou algériens qui habitent dans les quartiers Saint-Merri et Saint-Gervais.

Dans son exposé du budget de Paris pour 1915, M. Louis Dausset, rapporteur général, signale d'ailleurs que 32 o/o des radiations furent prononcées à la suite de la renonciation spontanée des intéressés.

« On nous signale, écrit-il, dans plusieurs arrondissements habités par une population ouvrière, des exemples de personnes inscrites au bureau de chômage et qui viennent d'elles-mêmes rapporter leur carte, dès qu'elles ont trouvé à s'employer même pour un salaire minime. On cite des cas nombreux d'hommes ou de femmes qui, ayant réussi à travailler au cours de la quinzaine, ont remboursé à la mairie, sur leur avance, des sommes qui ne correspondaient plus à des jours de chômage. Preuve admirable du courage et de la loyauté du peuple de Paris !... »

Le département de la Seine institua d'autre part un secours spécial de chômage, dit secours d'attente, et montant à 1 fr. 25 par jour, pour les hommes mobilisables non encore incorporés, mais que la perspective d'un appel prochain empêchait de trouver du travail.

*
* *

A l'Assistance Publique.

L'Administration de l'Assistance Publique de laquelle dépend une foule si considérable de malades, d'infirmes, de vieillards, d'enfants abandonnés, fut, entre les services municipaux, la plus touchée par la mobilisation. Douze cents agents du personnel hospitalier, deux cents ouvriers partirent sous les drapeaux dès les premiers jours, la grande majorité des chirurgiens, médecins, pharmaciens, internes revêtirent l'uniforme pour aller dans les formations sanitaires de l'armée, une partie des chevaux et la plupart des camions automobiles servant au transport de denrées ou matériaux furent réquisitionnés. Et cependant la clientèle de l'Assistance Publique, loin de diminuer du fait de la guerre, augmentait plutôt dans certains services. C'est ainsi que des centaines d'enfants orphelins de mère venaient lui demander asile en raison de la mobilisation de leur père, et que des femmes qui, en temps normal, eussent accouché chez elles, étaient obligées, faute de ressources, à recourir à ses maternités. Démunies à la fois de subsides et de personnel, plusieurs œuvres privées fermèrent, et leurs secourus ou hospitalisés se retournèrent vers la charité officielle.

A des difficultés si réelles, la Direction de l'Assistance Publique sut faire face avec intelligence et promptitude. On recruta des volontaires pour remplacer le personnel hospitalier

et ouvrier mobilisé. Des médecins restant à Paris suppléèrent ceux qui partaient ; d'ailleurs, avec un dévouement admirable, plusieurs chirurgiens et médecins chefs de service, affectés à des formations sanitaires du camp retranché de Paris, continuèrent à assurer leur service dans les hôpitaux civils, acceptant volontiers pour les indigents ce supplément de fatigues. Ils s'offrirent même à assurer personnellement le service des urgences de jour et de nuit tenu ordinairement par les internes ou docteurs placés sous leurs ordres. En ce qui concernait les femmes en couches, M. Mesureur pouvait déclarer au milieu du mois d'août qu'il était à même de recevoir toutes celles qui se présenteraient, quel que fût leur nombre.

Mais les événements de la guerre obligeaient bientôt l'Assistance Publique à prendre d'autres mesures urgentes. La marche des Allemands sur Paris nécessita à la fin d'août et au début de septembre l'évacuation de plusieurs établissements : les huit cents enfants de l'Hospice des Enfants assistés furent transférés à Yzeure, près de Moulins, les poitrinaires du sanatorium d'Angicourt répartis entre les hôpitaux Lariboisière et Laënnec, les enfants convalescents de la fondation Davaine, de l'Hospice de la Roche-Guyon, de l'asile Pontoury, de l'hôpital de Forges-les-Bains, de l'hospice de Brévannes rendus à leurs familles ou dirigés vers d'autres établissements, les vieillards des hospices Bigottini, de Brévannes et de l'Asile Saint-Firmin-Vineuil envoyés à la Salpêtrière, à Ivry, à Chardon-Lagache. Enfin trois mille pension-

naires d'autres hospices et maisons de retraite furent expédiés dans le Finistère, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, l'Aveyron. Bien entendu, une fois le danger passé, tous ont réintégré les établissements que, par prudence, il avait fallu leur faire quitter. Et ces allées et venues se sont accomplies avec tant de méthode que le public ne s'en est pas douté.

*
* *

Au Mont-de-Piété.

La foule rue des Francs-Bourgeois.

Avant d'en terminer avec la bienfaisance officielle faisons un tour au Mont-de-Piété.

La vie de cet important établissement, avec son siège social, rue des Francs-Bourgeois, et ses onze succursales, est forcément influencée par tous les événements qui se déroulent dans la capitale. Vieille fondation d'origine moyen-âgeuse, elle a survécu à toutes les révolutions, et si on la critique volontiers — que ne critique-t-on pas d'ailleurs dans notre pays ? — les périodes de crise nous démontrent qu'elle présente néanmoins une réelle utilité.

Pendant que des milliers de gens, dans les derniers jours de juillet 1914, se précipitaient dans les Banques ou aux Caisses d'épargne pour retirer leurs fonds, d'autres, très nombreux aussi, ceux qui ne possédaient aucune économie, prenaient le chemin du Mont-de-Piété, puisque c'était là le seul prêteur qui pût leur avancer de

l'argent à un moment où chacun rassemblait ses économies pour sa propre subsistance.

A partir du 24 juillet, les employés du Mont-de-Piété, qui connaissaient bien leur clientèle, remarquèrent parmi celle-ci de la nervosité et de l'inquiétude. Le nombre des engagements montait subitement et celui des dégagements s'abaissait. Le phénomène est curieux à noter, car à cette date bien des gens haut placés étaient convaincus que tout s'arrangerait ; le bon sens populaire avait vu plus juste que certains politiques.

Les engagements continuaient à progresser tellement que M. Martin-Feuillée, directeur du Mont-de-Piété, craignit, si les événements tournaient mal, de ne pouvoir satisfaire tout le monde. Le Mont-de-Piété de Paris n'a, en effet, ce qui est regrettable, aucune fortune personnelle, il lui faut même emprunter d'abord les sommes qu'il prête ensuite à ses clients, de là le taux élevé de 7 o/o l'an que ces derniers doivent supporter.

Il était évident que, si la guerre éclatait, le Mont-de-Piété ne trouverait pour lui-même aucun prêteur ; la sagesse commandait donc de ménager ses réserves.

Le 1er août paraissait un arrêté du Préfet de la Seine limitant à 50 francs les prêts soit sur gages, soit sur valeurs mobilières. En outre les bureaux de quartier étaient fermés.

La foule fut si considérable rue des Francs-Bourgeois que les trois gardes municipaux de service furent débordés. On dut appeler du renfort et disposer des barrages qui canalisèrent

les emprunteurs jusque dans la rue des Archives. Voici, du reste, le nombre des prêts et leur valeur totale pour les journées des 31 juillet, 1er, 2 et 3 août :

	Nombre de prêts consentis.	Valeur totale des prêts.	
	—	—	
Vendredi 31 août....	4.093.	115.705	francs.
Samedi 1er août.....	6.396.	169.060	—
Dimanche 2 août (1).	1.019.	31.830	—
Lundi 3 août........	3.642.	99.322	—

*
* *

Entre tous les spectacles qu'offrit Paris à cette époque, celui que l'on put contempler rue des Francs-Bourgeois était des plus douloureusement pittoresques.

Des hommes, des femmes de tout âge, ayant sur le dos des matelas, des couvertures, des édredons, d'autres portant à la main des réticules ou des petites boîtes contenant des bijoux, ou ayant sous le bras des tableaux, d'autres enfin qui traînaient sur des voitures à bras des lits, des buffets, des bureaux, des fauteuils, mais surtout des armoires à glace. Sur les chaussées des rues des Francs-Bourgeois et des Archives, c'est par centaines que les armoires à glace de tout style, de toutes dimensions comme de toute valeur, attendaient le moment de pénétrer avec leur propriétaire dans la salle des prisées.

Et quand après une longue attente les employés annonçaient la somme proposée : 20 fr., 35 fr., 40 fr., 50 fr., les protestations s'élevaient.

(1) Le Mont-de-Piété n'a ouvert ce jour-là que jusqu'à midi.

En dépit de l'arrêté préfectoral, personne ne voulait comprendre pourquoi on ne prêtait pas davantage sur un objet d'une valeur plusieurs fois supérieure. Une dame qui avait présenté deux perles montées en boucles d'oreilles valant certainement deux mille francs s'indignait. « Reprenez l'une des perles, lui dit froidement l'employé, vous aurez vos 50 francs tout de même. »

Quelques emprunteurs préférèrent remporter leurs gages plutôt que d'avoir une somme si minime, mais ce fut une rare exception. Les mobilisés préféraient laisser 50 francs à la maison plutôt que rien.

Quelques Allemands se firent pincer là assez sottement. Quand les employés se trouvaient en face de quelqu'un ayant un accent douteux, ils commençaient, en effet, par le faire conduire chez le commissaire de police du quartier.

En juillet 1913, les engagements s'étaient élevés à 4.535.000 francs et les dégagements à 3.766.000 francs ; en juillet 1914, les engagements montèrent à 4.930.000 francs et les dégagements s'abaissèrent à 3.257.447 francs. La différence pourrait ne pas paraître très forte à première vue, mais n'oublions pas que les opérations furent normales pendant les trois premières semaines du mois. L'excédent pour les engagements ne porte donc que sur huit journées.

On sait que le Mont-de-Piété vend, au bout d'un certain temps, les objets dont l'engagement n'a pas été renouvelé, mais, depuis le début des hostilités, toutes les ventes ont été supprimées dans un but d'humanité facile à comprendre.

Si la mesure est louable, elle ne laisse pas que d'incommoder l'établissement, car il se prive là d'un revenu et, d'autre part, les objets qui auraient dû normalement passer à la vente l'encombrent.

Les objets de toute nature que renferment tous les locaux disponibles représentaient, en avril 1915, une somme totale de 62 millions de prêts. En 1871, les gages n'avaient jamais dépassé 38 millions.

Le 10 décembre 1914, le Mont-de-Piété a pu recommencer à prêter sans limitation de somme, mais, faute de personnel, les succursales sont restées fermées.

L'augmentation générale du taux d'intérêt a obligé l'établissement à payer 5 francs et 5 fr. 50 d'intérêt, selon la durée du prêt, à ses prêteurs d'argent, alors qu'avant la guerre il leur versait entre 3 francs et 3 fr. 50. Résultat : il a bien fallu augmenter de 7 à 9 0/0 l'intérêt porté par les engagements !

*
* *

Le « Secours National », l'Archevêché, la C. G. T. et la Ligue des Droits de l'Homme.

Nous avons rendu justice aux efforts réalisés par les pouvoirs publics. Mais tout cela eût été bien insuffisant, bien incomplet, sans l'appoint vibrant et grandiose de la bienfaisance des particuliers, de ces légions d'hommes et de femmes qui, connus ou anonymes, voulurent se pencher sur les misères

d'autrui, parfois pour oublier leurs propres douleurs, et surent prodiguer leur temps et leur argent.

A ces myriades de bonnes volontés qui allaient surgir et chercher à s'employer de leur mieux, une heureuse initiative privée approuvée par le Gouvernement sut donner, dès le début, un programme et un drapeau, en constituant le Comité du *Secours National*.

Placé sous le patronage du Président de la République, le Comité du *Secours National* comprit les représentants de tous les groupements nationaux et de toutes les forces sociales de la France, parce que ses fondateurs voulaient que chaque Français y trouvât l'homme qui lui inspirait le plus de confiance. Voici quelle fut sa composition :

Présidents d'honneur : MM. Émile Loubet, Armand Fallières, anciens présidents de la République ;

Président : M. Appell, président de l'Institut de France ;

Vice-Présidents : MM. Denys Cochin, de l'Académie Française, député de Paris ; Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française, président du Comité France-Amérique ; Lavisse, de l'Académie Française, président de la Ligue Française ; Payelle, premier président de la Cour des Comptes :

Le Comité : S. Ém. le Cardinal Amette, archevêque de Paris ; MM. Maurice Barrès, député de Paris ; Louis Barthou, ancien ministre, président du Comité de Coordination des secours institué par le Ministre de la Guerre ; Baudouin, premier

président de la Cour de Cassation ; Bizot, inspecteur des Finances, délégué par le Ministre des Finances ; Bled, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine ; Brard, ancien député, secrétaire général du Comité radical et radical-socialiste ; Ferdinand Buisson, président de la Ligue des Droits de l'Homme ; Maurice Bloch, procureur général près la Cour des Comptes ; Léon Bourgeois, ancien ministre, premier délégué français aux Conférences de la Haye ; Chérest, président du Conseil Général de la Seine ; Louis Dausset, rapporteur général du budget de la Ville de Paris ; David-Mennet, président de la Chambre de Commerce de Paris ; Léon Devin, président de l'Office central des Œuvres de Bienfaisance ; Mlle Déroulède ; MM. Dubreuilh, secrétaire du Parti socialiste ; Jean Dupuy, président du Syndicat de la Presse parisienne ; Vicomte de Hendecourt, président général des Sociétés de Saint-Vincent de Paul ; Henri Robert, bâtonnier de l'Ordre des Avocats ; Louis Jaray, directeur du Comité France-Amérique ; Léon Jouhaux, secrétaire de la Confédération Générale du Travail ; Albert Kahn ; Lépine, membre de l'Institut ; Lévy, grand rabbin de France ; Marguerie, vice-président du Conseil d'Etat ; Charles Maurras, vice-président de la Ligue d'Action Française ; Louis Mill, ancien député ; Albert Mirabaud, banquier ; Adrien Mithouard, président du Conseil Municipal de Paris ; Pallain, gouverneur de la Banque de France ; Poisson, secrétaire de la Fédération Nationale des Coopératives de consommation ; Alexandre Ribot, de l'Académie Française, pré-

sident de la Commission supérieure de ravitaillement ; de Verneuil, syndic honoraire des Agents de Change ; Ch. Wagner, pasteur.

Les souscriptions et dons étaient reçus au siège social, 21, rue Cassette, et chez MM. Mirabaud et Cie, banquiers, rue de Provence, mais les travaux du Comité s'effectuaient 13, rue Singer, dans une annexe du Lycée Fénelon. En tête de la première liste de secours, M. Poincaré s'inscrivit pour 50.000 francs.

*
* *

Les affiches officielles annonçant la création du *Secours National* en déterminaient ainsi l'action :

« Son but est de venir en aide, à Paris et en province, aux femmes, aux enfants, aux vieillards dans le besoin, sans distinction d'opinion ni de croyances religieuses.

« Le Comité demande à tous de souscrire généreusement afin de donner à nos vaillants défenseurs la certitude que nous lutterons contre la misère pendant qu'ils lutteront contre l'ennemi. »

« Sans distinction d'opinion ni de croyances religieuses », que d'âmes dévouées et charitables ces mots firent tressaillir d'aise ! Le jour où ils lurent cela, bien des mères, bien des pères dont les fils étaient pourtant exposés aux coups de l'ennemi remercièrent presque la guerre qui avait pu opérer un tel miracle !

La composition du Comité ne fut pas moins

remarquable : la présence dans un même groupement officiel du cardinal Amette, du grand rabbin de France, du pasteur Wagner, neuf ans après la séparation des Églises et de l'État, siégeant à côté de M. Brard qui, comme député, voulut supprimer l'enseignement libre, le secrétaire de la Confédération Générale du Travail, qui pouvait s'appliquer la devise : « Ni Dieu, ni Maître », M. Jouhaux devenu le collègue du député conservateur M. Denys Cochin et de l'éloquent défenseur des Églises de France, M. Maurice Barrès, M. Charles Maurras, directeur intransigeant de la Ligue d'Action Française (Ligue royaliste), placé à côté de M. Ferdinand Buisson, président de la très républicaine et très radicale-socialiste Ligue des Droits de l'Homme, tout cela constituait un spectacle qui nous étonna nous-mêmes et dut stupéfier nos ennemis. Les querelles politiques, sociales, religieuses qui furent si âpres, si violentes, souvent si injustes et si cruelles durant ces dernières années, tout cela était terminé, quasi oublié. De même que tous les hommes valides, qu'ils fussent partisans ou adversaires de notre régime actuel, avaient couru à la frontière, de même ceux qui restaient se groupaient avec un idéal commun, la bienfaisance n'était plus laïque ou congréganiste, républicaine ou réactionnaire, elle devenait uniquement française !

*
* *

L'Union Sacrée : Mgr Amette, M. Barthou, le Grand Rabbin.

Les premières rencontres, au sein du Comité, de personnalités si différentes furent plutôt froides et réservées. On se tâtait dans des conversations banales avant la réunion. Beaucoup, en regardant la composition du Comité, auraient pu s'appliquer le mot du rude marin que fut Jean Bart, introduit à la Cour de Versailles, et auquel on demandait ce qui l'émerveillait le plus de tant de splendeurs : « C'est de m'y voir », répondit-il.

La situation fut particulièrement curieuse lors de la séance à laquelle assista pour la première fois le Cardinal Amette. Avant l'ouverture, Mgr Odelin, vicaire général, présenta les personnalités présentes au Cardinal et la première fut M. Barthou auquel Son Éminence dit aussitôt : « Je suis très heureux de me rencontrer avec l'homme d'État qui a fait voter la loi libératrice à laquelle nous devrons la victoire. » On sait que, comme président du Conseil des ministres, M. Barthou, avec une énergie et une éloquence admirables, détermina, en juin et juillet 1913, l'adoption par le Parlement de la loi de trois ans de service militaire qui nous permettait de résister à l'armée allemande.

Après M. Barthou, ce fut le Grand Rabbin de France, M. Lévy. Celui-ci, vieillard fort aimable, dit à l'Archevêque de Paris son plaisir d'être en relations avec ses représentants au sein du

Comité, Mgr Odelin, vicaire général, et M. le chanoine Dupin.

« Cela ne m'étonne nullement, repartit finement le Cardinal Amette, l'Ancien et le Nouveau Testament sont faits pour s'entendre. »

Les socialistes, membres du Comité, se trouvaient sans doute pour la première fois en présence d'un prince de l'Église catholique. L'un d'eux, M. Bled, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, imagina la meilleure solution en venant tendre la main au Cardinal.

Puis tout le monde s'assit autour d'une vaste table en forme de fer à cheval où, détail piquant, les socialistes avaient pris l'habitude de siéger à la droite du président, M. Appell, qui salua Mgr Amette en termes très heureux. Celui-ci lui répondit avec l'amabilité et l'esprit d'à-propos qui lui sont particuliers.

M. Appell savait d'ailleurs habilement provoquer la fusion. Il associait, dans les commissions, par esprit d'impartialité et pour que toutes les nuances fussent représentées, les éléments les plus hétérogènes. Il confiait, par exemple, l'enquête sur les repas populaires à M. d'Hendecourt, président général des Conférences Saint-Vincent de Paul, au Pasteur Wagner et à M. Bled, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine.

Bientôt même une entente tacite s'établissait pour confier les enquêtes sur les œuvres sollicitant une subvention à ceux qui n'en partageaient pas les opinions.

*
* *

Robe noire et drapeau rouge.

Cela donna lieu à des incidents pittoresques. Voulant prendre une part importante au travail mais ne pouvant trop se distraire de la lourde administration du diocèse qui lui était confié, le Cardinal Amette avait chargé de le représenter au sein du Comité deux de ses collaborateurs les plus directs, Mgr Odelin et M. le chanoine Dupin.

Ce dernier qui siégeait à la commission des orphelinats et chargé, d'après le principe que nous venons d'énoncer, de visiter des œuvres nullement confessionnelles, a raconté, dans un rapport présenté au cours d'une journée diocésaine des Œuvres qui se tint rue des Saints-Pères, le 11 mars 1915, cette anecdote typique :

« Je me revois encore pénétrant, au début de la guerre, dans une Œuvre des plus laïques où les enfants regardaient avec de grands yeux étonnés ce personnage en robe, comme plusieurs certainement n'en avaient encore vu. Tandis, en effet, que la Directrice, après m'avoir montré ses élèves, me faisait visiter les salles, une petite fille souriante et mieux élevée que les autres me regarda gentiment et, se fiant à ma robe noire, me dit avec assurance : « Bonjour, Madame ! » Elle dut s'étonner la pauvre petite que cette dame étrange répondît par un sourire si triste à sa réflexion. »

Est-il besoin d'ajouter que M. le chanoine

Dupin fit accorder une subvention à cette Œuvre qui est par ailleurs des plus honorables.

Mais de leur côté combien d'anticléricaux de carrière découvrirent dans leurs enquêtes des robes de prêtres et de bonnes sœurs derrière lesquelles s'abritaient de grandes âmes ! Et tous firent part au Comité de leurs observations avec une loyauté parfaite. Ne vit-on pas, certain jour, M. Buisson, président de la Ligue des Droits de l'Homme, réclamer et obtenir pour un orphelinat clérical une subvention supérieure à celle qu'un catholique du Comité avait sollicitée ?

Le *Secours National* n'avait voulu concurrencer aucune œuvre. Ce n'était pas agir de la sorte que d'établir des secours individuels à l'usage de celles ou de ceux qui ne rentraient dans le cadre d'aucune œuvre existante, ou encore qui ne pouvaient, en raison de leur situation sociale ordinaire, être traités comme de simples indigents. La guerre a été, en effet, une terrible niveleuse ; bien des femmes ayant la veille encore des revenus importants se sont trouvées brutalement sans un centime, bien des professeurs, des artistes, figurant plus qu'honorablement dans l'existence, ont craint d'être acculés à la misère complète.

Pour les uns et pour les autres, soit que les demandes parvinssent par l'intermédiaire des mairies, soit qu'elles fussent adressées directement au Président du *Secours National,* il avait été distribué, sous forme de secours individuels, près de cent mille francs au début de janvier 1915.

C'est dans un ordre d'idées analogue que le *Secours National* a organisé deux vestiaires, le

premier de vêtements neufs, le second de vêtements usagés. Les personnes jugées dignes de recevoir un don sont convoquées par lettre, sous enveloppe fermée et sans signe extérieur. Notons que, dans la plupart des cas, les dons faits ainsi visaient toute une famille.

*
* *

La question du charbon.

Toutes les denrées de première nécessité furent bon marché au cours de l'hiver 1914-1915, toutes sauf une dont les pauvres gens ne pouvaient, hélas ! pas plus se passer que les riches : le charbon. Pour des vieillards, des malades, des petits enfants, le chauffage pendant la dure saison était une question de vie ou de mort.

Le *Secours National* jugea utile d'intervenir. Grâce au concours de l'autorité militaire et de la Compagnie du Nord qui y mirent la plus grande complaisance, il put faire venir à la gare de la Chapelle 8.000 tonnes de charbon, coût 300.000 francs, qui furent mises à la disposition des maires des arrondissements de Paris et des communes de banlieue dans un entrepôt prêté par la Compagnie du Nord, sous forme de sacs de 50 kilos. Ces sacs étaient transportés dans des dépôts d'arrondissement ou de commune, où les bénéficiaires, munis de bons, venaient en prendre livraison. Les intéressés n'avaient qu'à acquitter les droits d'octroi, 0 fr. 50 par sac de 50 kilos, l'exonération des droits d'octroi n'ayant pu être obtenue.

Fort opportunément, M. Pierre Wolff, l'auteur dramatique connu, qui avait fondé l'Œuvre du Bon Feu pour procurer le chauffage aux indigents, offrit au *Secours National* de coordonner ses efforts. Il prit à la charge de son Œuvre la fourniture du charbon dans les 13[e] et 20[e] arrondissements de Paris et dans les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen, Gentilly, Choisy-le-Roi. Il fournit également du charbon à tous les artistes parisiens privés de ressources.

*
* *

Les subventions.

Quelles sommes peuvent représenter au total les subventions accordées aux œuvres et aux mairies ou les dons effectués directement par le Comité du *Secours National?* Pour les cinq premiers mois de la guerre et ses trois premiers mois d'exercice celles-ci atteignaient 2.579.541 francs, les repas populaires avaient reçu 952.758 francs, les ouvroirs 547.239 francs, les orphelinats 131.740 francs, etc. Quant aux sommes engagées par les décisions du Comité pour la période de janvier à juillet 1915 elles montent à trois millions. On peut évaluer qu'actuellement les dépenses du Comité sont en moyenne d'un million par mois.

Qui alimente cette caisse où les fonds ont besoin de se renouveler incessamment? Tout Français ou étranger ami de la France, les Américains du Canada et des États-Unis notamment, ont beaucoup donné et leur générosité semble

même s'accroître avec la durée de la guerre. De la part de nos compatriotes les efforts ont été singulièrement touchants et les souscriptions de grandes banques, d'industriels haut placés voisinent avec quelques francs et même quelques sous de gens bien modestes. On a vu des ouvrières se priver presque du nécessaire afin de contribuer à l'aide de plus malheureux qu'elles. Mais il est évident que la première place, parmi les donateurs constants du *Secours National,* revient aux groupements de fonctionnaires de l'État et de la Ville de Paris ou du personnel de grandes administrations.

Dans la plupart des ministères, dans les préfectures de la Seine et de Police, les fonctionnaires de tout grade se sont imposé une retenue mensuelle sur leurs appointements, dont ils envoient le montant au *Secours National.* Cela produit des centaines de mille francs et ce mode de subvention a l'inestimable avantage de revenir aussi périodiquement que les besoins des œuvres. Les cheminots des divers réseaux de chemins de fer français, le personnel de la Banque de France, et d'autres administrations privées, ont accompli le même geste de solidarité.

Au 15 avril, les souscriptions recueillies par l'Union Nationale des Cheminots, 16, rue de la Sorbonne, en faveur des victimes de la guerre, s'élevaient à 2 millions et demi. Sur cette somme, 1.200.000 francs avaient été adressés au *Secours National.*

Les dons arrivent non moins nombreux de l'étranger, accompagnés le plus souvent de lettres

témoignant de sentiments d'une affection émouvante pour la France. Nous n'en citerons qu'une, celle qu'écrivait, le 5 janvier 1915, M. Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, à M. Gabriel Hanotaux, président du Comité France-Amérique :

« Cher Monsieur Hanotaux,

« Vous recevrez de Montréal, par l'intermédiaire de notre Comité France-Amérique, un chèque du montant de 200.000 francs que le gouvernement de la province de Québec a été heureux de souscrire en faveur du Comité dont vous êtes l'âme et le cœur.

« Cette somme ne représente qu'imparfaitement celle des sentiments affectueux que nous portons à cette chère France dont nous conservons pieusement le souvenir. Nous avons eu à cœur et tenu à grand honneur de contribuer dans la limite de nos moyens à l'œuvre patriotique et sacrée du fonds du *Secours National*.

« Veuillez, je vous prie, en agréer la sincère assurance avec celle du profond respect et de la vive admiration que nous professons depuis longtemps pour votre personne.

« Lomer Gouin. »

Nos ennemis seraient certainement bien empêchés de montrer une lettre semblable écrite à leur adresse par le premier ministre d'un autre pays.

*
* *

Dans les régions envahies.

Cette monographie du *Secours National* serait incomplète si nous passions sous silence ce qu'il a fait déjà et compte faire par la suite pour les départements envahis. Quand, après la bataille de la Marne et divers engagements heureux pour nos armes dans les Vosges et en Alsace, des parties importantes du territoire national eurent été dégagées, le Comité National envoya deux de ses délégués, MM. Maurice Barrès et Jaray, avec mission d'organiser la distribution de secours importants.

Le gouvernement entendait certes venir en aide à toutes les infortunes de ces contrées, mais l'action législative et administrative est forcément lente. Organisme très souple, le Comité du *Secours National* pouvait agir sur-le-champ et il le prouva.

Au cours de leur voyage, les délégués du Comité opérèrent avec la plus complète impartialité et s'adressèrent à toutes les autorités locales, sans distinction d'opinions politiques et religieuses, afin d'atteindre sûrement la misère méritante et seulement celle-là. Ils amenèrent ainsi, sans l'avoir d'ailleurs cherché le moins du monde, mais sans non plus en prendre souci, des rapprochements singuliers et qui, avant la guerre, eussent semblé impossibles à réaliser.

M. Maurice Barrès a raconté l'un de ces

incidents qui plongeaient les habitants de l'endroit dans la stupéfaction :

« A Saint-Dié le sous-préfet nous mène à la mairie. On cause, nous le menons chez l'évêque. On cause. Et bientôt évêque, sous-préfet, adjoints, nous voilà déambulant par les larges rues construites en grès rouge. Ah ! si vous entendiez les récits de ces messieurs, tandis que la voix du canon tonne dans la montagne. C'est un ensemble d'une belle allure simple, avec des accents qui ne trompent pas. Mais je crains de mal transcrire ces faits qu'il leur appartiendra de noter, et moi je veux seulement, quand les couleurs de la guerre sont encore fraîches, saluer tous ces vaillants.

« Sur notre passage, il me semble qu'on s'étonne un peu.

« — Dame, me dit l'adjoint, un évêque, un sous-préfet, un radical comme moi, et puis vous, il y a longtemps qu'on n'a pas vu une société aussi panachée sur les trottoirs de Saint-Dié !...

« C'est aux Allemands que nous devons cette union générale aujourd'hui en Lorraine et qui, depuis quarante-quatre ans, n'aurait jamais été troublée sérieusement sans les excitations d'une politique étrangère à notre province. Les Lorrains ont toujours été prêts à se connaître comme un seul organisme et à marcher bien étroitement unis, parce qu'ils ont toujours senti les manœuvres et les efforts de l'Allemagne pour les subordonner. L'obusier qui depuis un demi-siècle les usait maintenant tire sur eux. Foin des beaux conseilleurs de dispute. Et vive

tout ce qui fournit un lien social : patriotisme, armée, religion, autorité ! Vive l'armée et l'entr'aide de guerre. »

Le *Secours National,* dès le mois de janvier, s'est par ailleurs organisé pour intervenir très rapidement dès que les territoires restant envahis à cette époque seraient évacués par l'ennemi. Il a créé des commissions locales constituées à son image et comprenant par conséquent des représentants de tous les groupements locaux et de toutes les forces sociales du département ou de la région. Un délégué permanent du Comité est chargé de suivre les travaux, de contrôler les distributions de secours, de veiller à ce que tout se déroule dans le même esprit que celui qui a présidé à la naissance du *Secours National.*

*
* *

Pour l'avenir.

Enfin, comme toutes les œuvres vraiment belles, le *Secours National* a des rêves d'avenir. Il voudrait s'occuper de tous les orphelins laissés dans la vie sans argent ou sans appuis moraux, souvent sans les deux, par cette grande tourmente. Avec les souscriptions qu'il pourrait réunir ou les dons de l'État, des Conseils Généraux ou Communaux, il subventionnerait les orphelins élevés dans leurs familles et ceux que la mère veuve ou les parents adoptifs voudraient placer en pension. Fidèle à son esprit, il exigerait que l'éducation donnée à l'enfant soit

conforme à la volonté des parents et, quand on le prierait de placer un enfant, il choisirait l'orphelinat répondant au choix exprimé ou connu de ces derniers :

Il semble d'ailleurs que cette entente serait facile si nous en croyons le récit fait par M. le chanoine Dupin.

« Nous n'avons pas été peu surpris au *Secours National* le jour où nous avons entendu un rapporteur solliciter une subvention en faveur de la Fédération des Amicales d'Instituteurs, celle-là même qui poursuivait nos évêques devant les tribunaux après leur lettre collective dénonçant les manuels scolaires anticléricaux, en des termes tout à fait inattendus. Il exposa que 30.000 instituteurs ou institutrices avaient offert de recevoir gratuitement des enfants orphelins de la guerre qui seraient élevés comme leurs propres enfants, et il ajouta : « Quant au choix de l'école, il a été décidé que les enfants seraient envoyés à l'école libre ou à l'école laïque selon la volonté des pères mobilisés ou des parents responsables et que, faute d'indication sur ce point, le choix serait laissé à la famille adoptive. » Après la séance, je demandai curieusement au rapporteur, dont je connaissais l'opinion personnelle, si c'était lui qui avait inspiré cette décision, et il me répondit qu'il aurait certainement demandé l'insertion de cette disposition si cela eût été nécessaire, mais que l'initiative en revenait à la Fédération des Amicales elle-même. Si c'est là un beau jour sans lendemain, il faut du moins le saluer avec respect et avec regret : souhai-

tons pourtant que ce soit plutôt l'aube d'un monde nouveau. »

Chaque Français partagera les espoirs de M. le chanoine Dupin, et fera certainement tout ce qui sera en son pouvoir pour qu'au lendemain de la victoire « l'union sacrée » qui, pendant tant de mois, aura fait notre orgueil et notre force, continue à subsister au moins sur le terrain de la bienfaisance.

*
* *

L'Office Départemental d'Aide et d'Assistance.

Des membres du Conseil Municipal de Paris et du Conseil Général de la Seine fondèrent au début de la guerre, sur l'initiative de M. Chassaigne-Goyon, un Office Départemental d'Aide et d'Assistance, fonctionnant à l'Hôtel de Ville et ayant pour but de compléter l'œuvre des institutions d'assistance publique. Comme moyen d'action l'Office Départemental disposait, tout au moins officieusement, des administrations de la Préfecture de la Seine, de la Préfecture de Police, de l'Assistance Publique, lesquelles pouvaient, dans des cas fréquents et sur sa demande, provoquer des enquêtes, fournir des renseignements, aplanir des difficultés, — et aussi de l'autorité et des relations que possédaient chacun de ses membres. Comme ressources financières, l'Office Départemental avait la gestion des fonds votés par le Conseil Municipal ou le Conseil Général, ainsi que des dons en argent ou en nature offerts par le public.

Après des développements successifs, l'Office Départemental d'aide et d'assistance fut organisé comme suit :

1re *Section.* — Assistance Publique chargée de mettre à la disposition des mairies d'arrondissements ou des municipalités de banlieue le concours et l'expérience des élus de Paris et de la Seine que leurs fonctions renseignent sur les besoins particuliers de leurs circonscriptions. Président : M. Henri Rousselle.

2e *Section.* — Chômage. Entente avec les syndicats patronaux et ouvriers en vue d'atténuer la crise industrielle et commerciale créée par la guerre. Président : M. Henri Galli.

3e *Section.* — Assistance privée. Création d'un organisme de centralisation et de coordination des secours privés. Œuvre du Tricot du Soldat. Président : M. Chassaigne-Goyon.

4e *Section.* — Trains de blessés avec cantines de secours. Président : M. Dausset.

5e *Section.* — Assistance aux réfugiés, particulièrement aux réfugiés belges. Président : M. Girou.

6e *Section.* — Prisonniers de guerre. Envoi de dons en nature et en argent aux prisonniers appartenant à des familles nécessiteuses. Président : M. d'Andigné.

7e *Section.* — Mutilés et amputés. Président : M. Deville.

Disons tout de suite que l'action de l'Office Départemental a été des plus fructueuses.

*
* *

Les Comités locaux.

Suivant l'exemple donné par le Comité de *Secours National,* des Comités locaux, comprenant toutes les personnalités marquantes sans distinction d'opinion, se formèrent dans les arrondissements de Paris, les communes de la banlieue, les départements.

Prenons comme exemple l'Union Centrale des Œuvres d'Assistance publique et privée du 16e arrondissement de Paris qui fut l'un des premiers Comités constitués de cette façon. Des affiches blanches — par conséquent officielles — annoncèrent qu'elle comprenait le maire, les adjoints, les députés et conseillers municipaux de l'arrondissement, les curés des paroisses Notre-Dame de Passy, Notre-Dame d'Auteuil, Saint-Honoré d'Eylau, Saint-Pierre de Chaillot, Notre-Dame de la Miséricorde, les pasteurs des deux temples protestants de l'avenue Mozart et la rue Franklin, le rabbin de Passy-Auteuil, les présidents et présidentes de toutes les œuvres locales, et aussi quelques notabilités du « Tout Paris » habitant l'arrondissement : M. Paul Hervieu, de l'Académie Française ; Mme Viviani, femme du président du Conseil des Ministres ; Mme Paul Adam ; la princesse Murat ; la marquise de Montebello.

Ces Unions firent pour l'arrondissement ce que le Comité du *Secours National* entreprenait pour tout le pays. Quelles que fussent les idées

politiques ou religieuses de leurs fondateurs et administrateurs ; les œuvres reçurent un appui effectif et des subventions ; une unité de vues des plus profitables s'établit entre elles.

*
* *

L'Assistance Maternelle.

En exposant ce qu'avait fait la bienfaisance publique, nous avons dit que M. Mesureur, directeur de l'Assistance Publique, avait pris ses dispositions pour hospitaliser dans ses hôpitaux et maternités toutes les femmes qui se présenteraient pour faire leurs couches. Mais il ne suffit pas de s'occuper de la femme enceinte au moment de l'accouchement. Elle a besoin, plusieurs semaines avant et après, de soins et d'une surveillance éclairée.

C'est pour répondre à ce but que Mme la Générale Michel fonda l'Office Central d'Assistance Maternelle, 49, rue de Miromesnil, groupant en vue d'une action commune plusieurs œuvres consacrées à l'enfance et à la maternité. Mme la Générale Michel expliquait elle-même, en ces termes, à un journaliste ce qu'elle et ses collaborateurs entendaient faire :

« Nous n'avons aucunement l'intention de nous substituer à l'Assistance Publique ; nous ne voulons pas davantage diminuer la personnalité de chacune des Œuvres qui ont adhéré à notre idée.

« Mais au moment où les générations valides

défendent héroïquement la patrie, il faut penser, pour sa grandeur future, aux générations de demain. Lors de la dernière guerre franco-allemande, le nombre de femmes enceintes et de petits enfants qui périrent fut effroyable, par suite du manque d'aide et de soins. Il ne faut pas que ces horreurs se renouvellent.

« L'Office Central d'Assistance Maternelle et Infantile enverra des dames visiteuses chez les femmes enceintes qui lui seront indiquées, pour les réconforter, leur donner des conseils pratiques, s'occuper de leurs autres enfants.

« S'il s'agit de femmes s'adressant à l'Assistance Publique pour l'accouchement, nous reprendrons notre rôle tutélaire sitôt les accouchées sorties des maternités. De même nous nous intéresserons aux femmes déjà accouchées, mais dont les enfants en bas âge réclameront une surveillance spéciale.

« Et puis, dans les temps actuels, il y a bien des femmes à Paris qui ne sont pas des clientes ordinaires de l'Assistance Publique, mais que le départ de leur mari a placées dans une situation extrêmement précaire. Pour celles-ci la bienfaisance habituelle aurait quelque chose de gênant, beaucoup n'y recourraient pas et risqueraient ainsi leur vie et celle du futur enfant. Nos visiteuses s'efforceront de connaître ces infortunes discrètes et d'y remédier avec tout le tact désirable. »

L'Office Central d'Assistance Maternelle a très exactement suivi ce programme. Des déléguées surveillent les naissances dans les mairies et bureaux de bienfaisance et, dès qu'on

leur signale quelque misère, s'empressent de procurer à l'accouchée les soins, les médicaments, le lait, la nourriture. D'autre part Mme Cremnitz a organisé, au nom de l'Office, dix-sept refuges pour femmes enceintes, femmes convalescentes avec leurs nouveau-nés, mères nourrices, et renfermant au total 466 lits et 198 berceaux. Ces disponibilités, jointes à celles qui existaient antérieurement à la guerre, ont permis de parer à tous les besoins. Beaucoup de bien a été fait et se fait encore chaque jour de la sorte et bien des pères revenant des armées, s'ils trouvent après la guerre leur femme et leurs enfants en bonne santé, le devront sans nul doute à l'Office Central.

Parmi les œuvres organisées récemment à l'usage des accouchées, citons, comme modèle du genre l'Abri de Convalescence, 7, rue de Tilsitt, créé, par la Mutualité Maternelle, à l'usage de ses adhérentes. Peu de temps avant l'ouverture des hostilités, le magnifique hôtel où est installé l'Œuvre devait être transformé en salons élégants pour thés mondains, mais il fallait surélever l'immeuble et la Ville de Paris s'y opposa en raison des servitudes qui règlent la hauteur des maisons en bordure de la place de l'Étoile. Fort désappointé, le propriétaire trouva du moins une utilisation pratique de l'immeuble en l'offrant pour la durée de la guerre à la Mutualité Maternelle.

*
* *

Les Orphelins de la guerre.

Le père est au front, la mère travaille, que va devenir l'enfant pendant la journée ? C'est à résoudre ce problème que se sont dévouées les nombreuses garderies ouvertes dans presque tous les quartiers de Paris. Citons notamment les garderies du 1, rue de Fleurus ; 12, rue de l'Université ; 37, rue Tournefort ; 66, avenue Malakoff ; 61, rue d'Amsterdam ; 107, Faubourg Saint-Honoré ; 63, rue Boissière, avec cantine gratuite ; Hôtel Biron, 77, rue de Varenne, réservé aux enfants des employés de la Ville de Paris, etc.

Mais l'enfant a besoin de vêtements et de chaussures et sa mère ne peut en acheter. Qu'il aille à l'Œuvre des Petits Pieds nus, 79, rue des Martyrs ; à l'Œuvre Humanitaire, Mairie du 10e arrondissement ; à « Pour les Petits », 9, rue de Civry ; à la distribution hebdomadaire de vêtements pour enfants, 133, avenue de Clichy ; à la très belle Œuvre de l'Enfant du Soldat, 198, boulevard Saint-Germain, fondée par le comte Fleury ; au Vestiaire d'Enfants de Mobilisés, 23, rue Lamarck, il recevra ce qui lui est nécessaire. La bienfaisance a fait plus encore, elle a organisé des asiles où les enfants dont les pères se battent sont reçus gratuitement pendant toutes les hostilités. Telles sont la Sauvegarde des Enfants, 16, rue de la Sorbonne, fondée par M. le sénateur Strauss ; la Garderie

d'Enfants de Mobilisés employés à la Ville de Paris, avec internat de filles délicates de 6 à 12 ans, au Pré-Catelan ; l'Asile pour Orphelins, 18, passage de l'Élysée-des-Beaux-Arts ; les Pupilles du journal *La Presse* placées, avec un grand discernement, chez des particuliers de bonne volonté qui les traitent comme leurs propres enfants ; l'Association des Orphelins de la Guerre à l'Université Populaire du Faubourg Saint-Antoine, inscriptions, 40, quai d'Orléans, etc.

La genèse de cette dernière Œuvre mérite d'être contée. Des Parisiens, des artistes sont à Étretat ; la guerre éclate. De l'Université Populaire du Faubourg Saint-Antoine, où ils font d'ordinaire de l'éducation éclectique, part un cri d'angoisse, un appel désespéré. Bien des hommes partent dont la femme est morte ou disparue, que vont devenir les enfants ?

Les amis de l'Université Populaire, le prince des chansonniers, Xavier Privas, et Mme Lorée-Privas en tête, accourent à Paris et quelques jours après débarquent à Étretat avec une centaine d'enfants que l'on case comme l'on peut. Depuis lors l'Œuvre a pris bien des nouveaux pensionnaires installés par bandes de 12 ou 15 enfants de tous âges dans les villas prêtées bénévolement par leur propriétaire. Chaque nichée a avec elle une « mère », femme d'un des membres de l'Œuvre ou ménagère du Faubourg Saint-Antoine, qui s'est embrigadée de bon cœur et remplit sa tâche avec l'ardente volonté d'une véritable maman qui veut que « sa famille » soit heureuse. Et elle l'est !

Pour distinguer les « familles », les enfants portent un polo de couleur différente, c'est ainsi qu'il y a les « turquoises », les « roses », les « violettes », etc.

Par la force des choses une pouponnière s'est imposée qui contient actuellement 15 marmots. Quant aux pensionnaires de l'Œuvre ils sont actuellement 400, récoltés par les permanences de Paris, de Rouen, du Havre et de Nice. Les formalités sont d'ailleurs aussi minimes que possible : est reçu tout enfant, quel que soit son âge, dont la mère est morte ou absente et le père mobilisé. L'Association des Orphelins de la Guerre a créé en février dernier une colonie nouvelle à Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes).

Comment l'Œuvre des Orphelins de la Guerre vit-elle ? D'abord le *Secours National* la subventionne, et puis Xavier Privas et ses amis sont ingénieux, persévérants et finissent toujours par trouver les sommes nécessaires pour nourrir, loger, habiller tout leur petit monde.

*
* *

Les Vestiaires.

Avec 1 fr. 25 par jour on peut se nourrir, en faisant force économies on arrive même à se chauffer et s'éclairer médiocrement, mais comment se vêtir ?

Et cependant un chômeur ne peut chercher une place que décemment habillé.

De là l'utilité des vestiaires.

Chaque arrondissement de Paris en possède plusieurs. Les Mairies, les Sociétés de Saint-

Vincent de Paul, les paroisses catholiques et protestantes, les communautés israélites et un grand nombre d'œuvres privées ont établi, pour leurs assistés, des vestiaires, soit de vêtements neufs, soit de vêtements usagés mais convenables. Nous ne mentionnerons ici que les œuvres créées uniquement dans ce but :

Le Vestiaire Parisien en faveur des habitants et des réfugiés belges et français, 10, rue Monsieur-le-Prince, fondé par M. Lemarchand, vice-président du Conseil Municipal de Paris, et rattaché à l'Office Départemental de l'Hôtel de Ville, est un des plus importants. A la fin du mois de mars, il avait habillé partiellement ou totalement 40.000 personnes des deux sexes, de tout âge et de toute condition sociale. Il est parfaitement installé, abondamment pourvu, et les enquêtes concernant les assistés, sans cesser d'être discrètes, sont menées de façon à éviter tout gaspillage.

La Croix-Verte, 21, rue du Vieux-Colombier, qui s'occupe de l'assistance aux blessés et aux réfugiés, possède un vestiaire où elle distribue surtout des chaussures. Elle a eu une idée ingénieuse en s'apercevant que certains de ses clients allaient vendre les chaussures neuves qu'ils venaient de toucher, elle garde les vieilles. Et comme la mode à Paris n'est pas d'aller pieds nus, elle est certaine que sa charité sera efficace.

La Ligue Patriotique des Françaises, 48, rue Stéphenson, la Fédération Coopérative de la C. G. T., 208, rue Saint-Maur, ont également des vestiaires bien achalandés, par suite très fréquentés.

Pour les civils sortant des hôpitaux, il existe un vestiaire spécial, 28, rue de Paradis. Les artistes dans le dénûment vont à l'Orphelinat des Arts, 45, rue de la Boétie ; l'Aiguille Française, 30, avenue Henri-Martin, a un Vestiaire Mondain qui soulage bien des misères, qui, pour être supportées dignement, n'en sont que plus cruelles.

*
* *

Les repas gratuits. - Pour que les artistes ne meurent pas de faim.

Il a toujours existé à Paris de nombreuses œuvres de repas gratuits ou à des prix extrêmement bon marché. Tels sont les fourneaux économiques de la Société Philanthropique et des Sœurs de Saint-Vincent de Paul où la portion coûte de 0 fr. 05 à 0 fr. 15 ; et les Soupes populaires, ces dernières subventionnées par la Ville de Paris, mais ne fonctionnant que l'hiver.

La guerre a naturellement accru la clientèle de ces diverses œuvres, d'autres sont venues à leur aide.

Le Comité de *Secours National* subventionne toutes les œuvres fournissant des repas payants au prix de 0 fr. 20, de 0 fr. 10 par repas. Au milieu de l'hiver, le nombre de repas ainsi subventionnés à Paris et en banlieue montait à 76.000.

Personne peut-être plus que les artistes n'a été éprouvé par la guerre. Pour la peinture, la sculpture, la gravure, plus d'expositions qui permettaient de mettre les œuvres en valeur,

plus de riches amateurs français et étrangers. Les commandes déjà passées ont été presque toutes suspendues.

D'autre part, quarante-huit heures après le décret de mobilisation, tous les théâtres, music-halls et cafés-concerts de Paris étaient fermés, et, si un certain nombre d'entre eux ont réouvert quatre ou cinq mois plus tard, le nombre des représentations aussi bien que la valeur des cachets et appointements ont été singulièrement restreints. Et puis les engagements dans les départements, les tournées en province et à l'étranger n'existent plus. Les artistes de cinéma voient eux-mêmes, pour la plupart, leur carrière interrompue. Les grandes entreprises cinématographiques vivent sur leur vieux répertoire de films et ne donnent guère comme nouveautés que ce qui a trait aux hostilités.

Il s'ensuit une détresse d'autant plus terrible que l'artiste, par tempérament, est peu prévoyant. Ce n'est pas seulement le peintre débutant, l'acteur jouant des rôles modestes qui sont atteints. Et bien des lauréats des Salons de peinture, bien des vedettes des colonnes Picard ne subsistent aujourd'hui que grâce à ceux qui vinrent à leur secours.

Même situation pour les professions libérales, hommes et femmes de lettres, professeurs des deux sexes, etc. Là encore la source des revenus est tarie.

*
* *

A toutes ces infortunes l'aide n'a d'ailleurs pas fait défaut. Les camarades plus heureux,

ceux qui gagnaient encore leur vie ou possédaient des ressources, se sont précipités au secours de ceux qui n'avaient plus rien, et, entre toutes les solidarités que la guerre a provoquées, la solidarité artistique n'aura pas été la moins marquante. Les arts comptent d'ailleurs de nombreux amis qui n'ont pas oublié, à l'heure de la détresse, les jouissances et les plaisirs qu'ils leur devaient. Et ils ont tenu à le prouver largement.

De nombreuses œuvres de repas gratuits ou à extrême bon marché se sont organisées à l'usage des artistes, qu'il y avait tout intérêt à laisser entre eux. Citons les principales :

Au Jardin de Paris, à l'entrée des Champs-Élysées, fonctionne matin et soir une cantine absolument gratuite fondée par l'Association des Directeurs de Théâtre à l'usage des artistes et du personnel des théâtres. Car c'est un des traits touchants de la plupart des œuvres de cette nature, tous les rangs sociaux y sont confondus et le machiniste, l'ouvreuse, l'habilleur, le figurant, les plus modestes collaborateurs du théâtre y ont les mêmes droits et sont traités sur le même pied d'égalité que les artistes : ils s'assoient à la même table, et nous avons pu constater que la cordialité est complète.

Le menu se compose d'un potage, un plat de viande avec légumes, fromage ou dessert, vin et pain à discrétion. Le tout abondant et excellent. C'est d'ailleurs le restaurant Ledoyen qui s'est chargé de la cuisine. Au début de mars, l'Association des Directeurs de Théâtres avait déjà donné 45.000 repas.

*
* *

Boulevard de Strasbourg se trouve le réfectoire des artistes et du personnel des Concerts et des Cinémas. Ceux qui le peuvent paient o fr. 3o par repas, aux autres on ne réclame rien. Un homme de théâtre, M. Auguste Germain, a écrit, à son sujet, le jour de son ouverture, cette vivante description :

« Entre de longues tringles de cuivre séparant deux cafés et conduisant à une porte qui, une fois franchie, donne sur un petit réduit où se tient une buraliste, arrivent peu à peu des gens que je ne connais pas, mais qui me sont chers cependant. Car, si eux je ne les ai pas vus au travail, j'ai vu tellement de leurs frères et de leurs sœurs.

« Voici deux grands diables, minces et secs, au visage glabre, coiffés de casquettes, qui devaient faire un numéro de clowns anglais. Ils sont impassibles et flegmatiques. Voici des femmes que l'on reconnaît vite comme des chanteuses de music-hall ou de café-concert. Elles ont encore les toilettes claires, les sacs à main et les bottines à talon haut. Voici un vieux comique aux joues zébrées par les deux rides qui marquent ceux qui ont l'habitude de faire rire, en temps de paix, leurs auditeurs. Et en voici un autre qui doit être accessoiriste, tandis que celle-ci devait être employée dans un café-concert ou un cinéma. D'autres surviennent encore. Dans ce monde si insouciant et à l'ordinaire si gai du café-concert et

du cinéma, on a volontiers le propos vif et la repartie facile. Maintenant c'est le calme qui tombe, avec le désir de prendre une place à une table et de s'y asseoir moyennant o fr. 3o, si l'on peut les verser, ou gratuitement.

« Je vois arriver enfin une jolie femme, aux cheveux blonds, aux yeux noirs et vifs dans une physionomie fine. Elle porte dans ses bras un bébé d'un an coquettement vêtu. Elle a été évacuée de Langres. Elle est sans ressources.

« Et ce qui me frappe, c'est la propreté de tout ce monde. Ce n'est pas la pauvreté en habit noir, c'est la détresse en veston et en toilette claire, la plus douloureuse d'entre toutes.

« Cependant un à un artistes et employés défilent. Il faut montrer ses papiers à la buraliste pour pouvoir pénétrer.

« Un grand garçon de dix-sept ans, un premier prix de piano, se présente. On lui objecte qu'il ne peut entrer. Car, musicien, il doit s'adresser au syndicat des musiciens. Et il repart lentement, le dos courbé, accompagné de sa mère, qui tient à la main un porte-monnaie vide.

« Par un étroit escalier, les déjeuneurs sont descendus dans une grande salle qui, avec son plafond arrondi et ses murs de faïence blanche, donne l'impression d'une station de métro. A gauche est la cuisine. Une grande table de bois blanc dressée sur des chevalets tient le milieu de la salle. Du côté opposé, sur des bancs, attendent ceux et celles qui n'ont pu prendre part au premier service.

« On sert du potage, un ragoût composé de viande et de légumes et un verre de vin. Les

convives n'ouvrent la bouche que pour manger.

« J'ai le cœur serré à cet instant. Les larmes me montent aux yeux. Ah ! si ceux que ces gens qui sont devant moi ont aidé à divertir voulaient apporter quelque secours à ces détresses, comme je les en remercierais ! »

*
* *

Les organisations du spectacle : auteurs, compositeurs, chefs d'orchestre, artistes dramatiques, lyriques et musiciens, choristes, contrôleurs, électriciens, machinistes, possèdent d'autre part 10, rue Mazagran, un réfectoire placé sous le patronage de la Fraternelle du Spectacle. Pour 0 fr. 30 des repas sont servis chaque jour, composés de potage ou hors-d'œuvre, viande et légumes, fromage ou dessert. Le café est facultatif moyennant un supplément de 0 fr. 05.

Rue Fontaine, au restaurant La Feria, Mme Bechmann a fondé une cantine pour les artistes et sans-travail de l'art. Peintres, sculpteurs, littérateurs, gens de théâtre habitant Montmartre le fréquentent en grand nombre. Le prix du repas est de 0 fr. 50, mais les fondateurs de l'œuvre invitent chaque jour à déjeuner et à dîner des amis qui laissent en échange une plus large obole et contribuent ainsi aux frais généraux. Ici ce sont des artistes qui font le plus souvent le service de table et certain jour on put voir la divette Marguerite Deval, Mlle Carlotta Zambelli, première danseuse du Théâtre National de l'Opéra, et Mlle Cerny,

de la Comédie-Française, apporter les plats et changer les assiettes.

Au Conservatoire National de Musique et de Déclamation, rue de Madrid, les professeurs et amis de la maison ont organisé un réfectoire pour les élèves actuels et anciens du Conservatoire. Comme chez Mme Bechmann, il y a chaque jour des invités qui soldent une partie de la dépense.

Citons aussi la Cantine des Gens de théâtre, artistes et employés, 54, avenue du Maine ; la Cantine de l'Association des Dames Américaines, 18, rue Boissonade, pour artistes, ouvriers d'art et modèles ; la Soupe populaire de la Société des Auteurs dramatiques du théâtre de Belleville, toutes trois entièrement gratuites. L'Union Confraternelle des professions libérales a créé : 1° à l'Étoile Bleue, boulevard Saint-Germain, à l'angle des rues Dante et Saint-Jacques ; 2° avenue Malakoff, 156, des repas à 0 fr. 50. Même prix à la fondation de Mme T. de Cabane, 1, rue Demours, mais cette dernière œuvre offre deux particularités, on ne sert que le déjeuner, et les enfants de moins de dix ans sont admis à y prendre part moyennant 0 fr. 25.

*
* *

Les Ouvroirs.

Dans les moments de crise économique et plus encore, par conséquent, en temps de guerre, l'ouvroir constitue la forme idéale de la bienfaisance. L'assistance par le travail est d'abord la plus digne et la

plus discrète, elle ne constitue pas une aumône, même dissimulée, et elle n'humilie pas l'ouvrière qui en bénéficie. Autre avantage, l'ouvroir offre aux personnes aisées le moyen de faire confectionner du linge et des vêtements pour les combattants, pour les blessés, pour les indigents ; c'est faire à la fois double bien et occuper le cœur des ouvrières en même temps que leurs doigts, c'est aussi occuper leur temps, ce qui n'est pas négligeable. Les allocations de l'État et des communes favorisent dans certains milieux le désœuvrement, on s'habitue à vivre de la manne officielle, on oublie la loi du travail et il sera très dur, plus tard, de la pratiquer à nouveau. Et puis, comment passer la journée ? On commère chez la voisine, on accueille tous les potins, les fausses nouvelles, les histoires absurdes qui, à tour de rôle, nous attribuent des succès et des revers également gigantesques, instruments si assurés de démoralisation, que l'on a pu se demander si l'ennemi ne contribuait pas à les forger lui-même.

Il dépend des directeurs et des directrices des ouvroirs de supprimer tous ces vains racontars parmi celles qui les fréquentent. Beaucoup le comprirent et s'efforcèrent, pendant la durée de la guerre, d'élever à la hauteur des événements l'esprit et les pensées des ouvrières qu'il leur était donné d'approcher. C'est ainsi que plusieurs curés de Paris, comme M. le chanoine Rivière, curé de la Madeleine, et M. le chanoine Lenfant, curé de Saint-Antoine, prirent l'habitude de venir faire deux ou trois fois la semaine une petite causerie dans leurs ouvroirs sur les

incidents du moment, en en dégageant toujours la portée morale.

*
* *

Nous n'entreprendrons certes pas une énumération de ces ouvroirs. Leur recensement, sans doute imparfait, que nous avons tenté, nous a révélé l'existence de six cent trente ouvroirs dans Paris et cent vingt-sept en banlieue.

Citons les maires et adjoints de chaque arrondissement qui, avec le concours de personnes dévouées, en créèrent au moins un par mairie — le 15e arrondissement possède trois ouvroirs municipaux — ; les soixante-dix-neuf paroisses de Paris, dont chaque curé lui aussi créa au moins un ouvroir ; la Société Française de Secours aux Blessés, qui en ouvrit cinquante-trois, dont onze dans le 16e arrondissement ; l'Union des Femmes de France qui en eut dix-neuf, dont cinq dans le 17e arrondissement, l'Association des Dames Françaises, qui en eut dix ; la Ligue Patriotique des Françaises, 368, rue Saint-Honoré, qui en eut quatorze ; les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui en organisèrent quarante, dont sept dans le 6e arrondissement, et annexèrent à plusieurs d'entre eux une cantine ; l'Église Réformée ; l'Association de Bienfaisance des Protestants Luthériens ; la Mission populaire évangélique ; l'Armée du Salut.

La Ligue des Droits de la Femme s'installa en plein Montmartre, à l'Abbaye de Thélème, lieu fameux de soupers nocturnes, et à la Lune

Rousse, où le bon chansonnier Dominique Bonnaud garde les spirituelles traditions du Chat Noir de l'inoubliable Rodolphe Salis ; le Moulin de la Galette lui-même devint un ouvroir.

De même pour le Cercle Catholique des Étudiants, 18, rue du Luxembourg, le Bazar de l'Hôtel de Ville, la Maison Larousse, la *Mode Illustrée,* la *Mode Pratique,* les Dames de la Caisse d'Épargne, les Dames du Poste Télégraphique de l'avenue de Saxe, le Lycée Fénelon, l'Institut de France, les Établissements Panhard et Levassor, les Chemins de fer de l'État, l'Église suédoise de la rue Guyot, pendant que la Reine Élisabeth acceptait le patronage de l'ouvroir de la rue Balzac et le subventionnait.

*
* *

Signalons quelques particularités intéressantes. Au restaurant Bonvalet, boulevard du Temple, l'ouvroir est destiné aux femmes ayant des machines à coudre ; rue du Perche, les ouvroirs recueillent les femmes et jeunes filles n'ayant droit à aucun secours légal ; rue des Guillemites et à l'Adelphie, 168, Faubourg Saint-Honoré, on fournit du travail à domicile ; rue de Berri, on s'occupe des institutrices sans place. L'Association Valentin-Haüy, 9, rue Duroc, comme c'était son devoir, s'est inquiétée des aveugles privés de ressources par la guerre et a fondé un ouvroir à leur intention. M. le Chanoine Soulange-Bodin, curé de Saint-Honoré d'Eylau, a eu l'idée d'employer les

ouvrières des maisons de couture à fabriquer des poupées et divers jouets, concurrençant la production allemande.

La Fédération des Organismes du Travail féminin, où figurent entre autres les ouvroirs de la Ligue Patriotique des Françaises, ceux des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, ceux des Mairies, constituée sous la présidence de M. Gustave Mesureur, directeur de l'Assistance Publique, s'est adressée à l'Intendance Militaire et a obtenu des commandes de lainage et de lingerie pour les soldats. Les œuvres adhérentes ont pris l'engagement de verser aux ouvrières un salaire minimum qui atteint parfois le double des salaires payés, pour le même travail, par les entrepreneurs soumissionnant d'ordinaire au Ministère de la Guerre. Elles ont donc lutté efficacement contre l'abaissement des salaires, toujours à craindre en période de chômage intensif.

La Chambre Syndicale et Patronale de la Couture s'est organisée pour procurer de l'ouvrage payé à toutes celles de leurs ouvrières que les diverses maisons adhérentes ne pouvaient plus employer par suite du ralentissement des affaires. On peut affirmer que pas une de ces femmes et de ces jeunes filles ne s'est trouvée sans ressources.

Que d'anecdotes touchantes pourraient être citées sur les clientes des ouvroirs arrivant à faire encore la charité à de plus dénuées qu'elles. Contentons-nous de rappeler ce qui fut raconté en chaire de la Madeleine par M. le chanoine Rivière : plusieurs jeunes filles de son ouvroir

paroissial avaient pris l'habitude, une fois chaque pièce de lainage ou de lingerie destinée aux soldats terminée, de la baiser pieusement pour qu'un peu de leur cœur aille vers l'inconnu qui se battait là-bas pour la Patrie et recevrait leur travail !

*
* *

Du travail ! - Pour les femmes.

Secourir les indigents est bien ; leur procurer une place, grâce à laquelle ils pourront honorablement gagner leur vie, est encore mieux. Déjà les ouvroirs sont établis sur cet excellent principe, mais ils ne peuvent avoir qu'une durée limitée et le gain est forcément minime.

Or, si la guerre a arrêté beaucoup d'industries et de maisons de commerce, il en est également un grand nombre qui ne demandent qu'à continuer la fabrication ou la vente. Ces dernières ont vu partir pour l'armée une grande partie de leur personnel et désirent le remplacer, alors que tant de réfugiés belges et français, que tant de travailleurs privés de leur situation d'avant la guerre cherchent de l'ouvrage.

Des institutions de placement se sont donc fondées pour mettre en présence rapidement et gratuitement patrons d'un côté, ouvriers et employés de l'autre.

Voici d'abord l'Office Central de Placement, dû à l'initiative du Ministère de l'Intérieur, 66, rue Bellechasse, qui fonctionne avec l'aide des Compagnies de Chemins de fer P.-L.-M.,

Orléans, État, du Comité Franco-Belge, de la Chambre de Commerce Belge, du Comité Central des Houillères, des Comités des Forges et du Textile. En rapports directs avec les syndicats patronaux, l'Office avait réalisé, au 25 avril 1915, trente mille six cent vingt-trois placements.

La Compagnie du P.-L.-M., pour faciliter la reprise du travail, a ouvert, depuis le mois de novembre 1914, un bureau pour les offres et demandes d'emplois dans la salle des Pas-Perdus de sa gare de Paris, côté du départ et près de la bibliothèque. Elle s'est adressée aux industriels, commerçants, chefs d'entreprise desservis par son réseau, en vue de procurer du travail aux non-combattants ainsi qu'aux réfugiés français et belges, et elle communique aux intéressés la liste des demandes.

La Compagnie vérifie l'identité et, autant que possible, l'aptitude des ouvriers et employés qui se proposent ; elle tâche de faire émigrer la famille dans le pays où va travailler l'homme. Dans des mines et des usines de tissage elle a trouvé parfois à occuper toute la famille ; celle-ci est d'ailleurs transportée à quart de place jusqu'à l'endroit du travail. Et le voyage est souvent réglé soit par des œuvres de bienfaisance, soit par le futur patron. C'est M. Faralicq, inspecteur commercial du P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, qui dirige ce service.

L'initiative du P.-L.-M. a donné des résultats si encourageants que l'Orléans et les Chemins de fer de l'État ont créé eux aussi des bureaux analogues.

La Section du Chômage de l'Office Départemental a eu, sous l'active impulsion de M. Henri Galli, de très heureuses interventions. C'est à lui, en grande partie, que les ouvriers doivent d'avoir obtenu des commandes permanentes de l'Intendance Militaire. La Section du Chômage a également réussi à faire renvoyer dans leurs foyers quelques gros industriels et commerçants appartenant aux dernières classes de l'armée territoriale, et dont le retour assurait du travail à des centaines d'ouvriers et d'employés ; même résultat en ce qui concerne certains ouvriers spéciaux dont la présence était indispensable pour le maintien d'une industrie.

La Section du Chômage a enfin provoqué la constitution de syndicats de petits tailleurs, restés sans ouvrage, pour prendre des commandes de l'Intendance Militaire et gagner de la sorte de quoi faire vivre leurs familles.

*
* *

L'utilisation des femmes dans des emplois réservés jusqu'ici aux hommes avait soulevé pendant ces dernières années d'ardentes polémiques ; les femmes réclamant leur droit à l'existence quand elles sont célibataires ou quand leur mari ou leur fils ne peut les soutenir, les hommes redoutant que la concurrence féminine ne rende leur placement plus difficile et n'avilisse les salaires.

Mais la guerre est venue supprimer ces discussions comme tant d'autres, et personne ne

songe plus aujourd'hui à reprocher aux femmes de chercher des emplois.

Trois œuvres surtout se sont adonnées au placement des femmes : l'Office pour l'utilisation des femmes pendant la guerre, 55, rue Saint-Jacques, patronné par l'Association des Étudiantes ; l'Œuvre pour les Femmes, 15, rue de la Ville-l'Évêque, fondée par M. Frédéric Masson, de l'Académie Française, et qui a remplacé dans les familles un grand nombre d'institutrices autrichiennes et allemandes par des Françaises et des Belges ; l'Aide aux Femmes des Combattants, pavillon Ledoyen, Champs-Élysées, fondée par Mme Daniel Lesueur, qui possède également un ouvroir et une cantine. Plus de huit mille femmes avaient été placées à la fin de mars par leur intermédiaire.

Ajoutons toutes les œuvres de placement féminin existant avant la guerre et, en première ligne, l'Union des Syndicats professionnels féminins du 5 de la rue de l'Abbaye.

Des bureaux de placement s'organisaient également par arrondissement ou par quartier. Le premier de ce genre fut ouvert la veille de la mobilisation par Mme l'Amirale Bienaimé, femme du député du 2e arrondissement. Les commerçants de cet arrondissement furent invités à faire connaître les employés des deux sexes et de toute nature qui leur faisaient défaut et le Bureau de placement pour les Victimes de la Guerre chercha, parmi ses protégés et protégées habitant tous également le 2e arrondissement, la personne la plus apte à remplir l'emploi proposé.

*
* *

Les apprentis.

Peut-être ne s'est-on pas assez préoccupé des tout jeunes gens de treize à dix-huit ans auxquels la fermeture des ateliers ou le départ du père risquait de faire prendre de fâcheuses habitudes d'oisiveté.

En plus de l'admirable Œuvre de préapprentissage, 51 *bis*, rue des Épinettes, qui continue pendant la guerre la besogne si fructueusement entreprise en temps de paix, nous ne connaissons que deux Œuvres importantes d'apprentissage pour jeunes gens qui se soient créées depuis la mobilisation. Ce sont, dans le 13e arrondissement, les ateliers d'apprentissage fondés par M. Buisson, ancien député, membre du *Secours National*, et le Comité de Direction des Apprentis organisé dans le 20e arrondissement par le maire, M. Karcher. Quatre cents jeunes gens suivent des leçons de dessin linéaire, d'ornement, composition et décoration, et ont à leur disposition des ateliers d'ébénisterie, de métallurgie et d'imprimerie. Le docteur Boileux leur fait en outre des cours de gymnastique respiratoire et des moniteurs les entraînent à la marche et aux exercices militaires.

Le public a pu juger des résultats obtenus par le Comité des Apprentis en visitant l'exposition de leurs travaux faite au courant de mars dans la salle des fêtes de la mairie du 20e arrondissement. Ces travaux témoignaient d'une émulation, d'une application et d'un goût remarquables. Un marteau de porte en bronze ciselé, de

jolis meubles, des broderies adroites et des dessins d'ornement furent particulièrement remarqués.

* * *

Les réfugiés belges et français.

L'envahissement de la Belgique, puis de certaines régions de l'Est et du Nord de la France, avait créé aux pouvoirs publics comme à la bienfaisance privée des devoirs spéciaux et urgents. De la fin d'août 1914 jusqu'en janvier 1915, les émigrations des familles chassées par l'approche de l'ennemi ou évacuées de force par l'autorité militaire ne cessèrent point. Certes, il y eut des moments où cette émigration fut plus abondante, au début de septembre et jusqu'à la bataille de la Marne, à la fin de ce même mois lors de la seconde occupation de l'agglomération Lille-Tourcoing-Roubaix, du 10 au 20 octobre après la prise d'Anvers et l'occupation d'Ostende par l'armée allemande. Durant ces périodes l'afflux des réfugiés fut énorme, et les personnes les plus dévouées désespéraient de pouvoir répondre à tant de milliers de besoins.

Mais on peut dire que pendant cinq mois la descente régulière des réfugiés belges et français vers le centre de la France ne s'arrêta ni jour ni nuit et comme, dans notre pays centralisé à l'extrême, la plupart de nos grandes lignes de chemin de fer et de nos routes nationales aboutissent à Paris, c'est dans la capitale que ces infortunés durent terminer

leur première et leur plus douloureuse étape.

D'après le recensement établi par tous les préfets, à la demande de M. Malvy, ministre de l'Intérieur, et comprenant l'état nominatif de tous les réfugiés belges et de tous les citoyens français que l'invasion allemande a contraints d'abandonner leurs foyers pour venir se fixer provisoirement dans d'autres parties de notre territoire, on peut estimer à plus de 550.000 le nombre des réfugiés belges et à plus de 600.000 celui des réfugiés français. Les neuf dixièmes de ce million de réfugiés sont passés par Paris et y ont séjourné au moins quelques jours.

N'est-il pas magnifique de constater qu'en trois ou quatre semaines deux cent dix œuvres, les unes venant d'éclore, les autres plus anciennes, mais s'étant adaptées avec une souplesse merveilleuse aux infortunes présentes, fonctionnaient régulièrement à Paris ?

La bienfaisance avait, en ce qui concernait les réfugiés, un quadruple objet à remplir : 1° leur assurer, dès l'arrivée à la gare, les secours dont presque tous avaient extrêmement besoin ; 2° les hospitaliser le temps nécessaire, soit à Paris même, soit dans les départements ; 3° réunir les membres des familles dispersées ; 4° leur procurer du travail et par suite une existence régulière.

*
* *

Des cantines s'installèrent à la gare du Nord et à la gare de l'Est où les réfugiés trouvèrent des aliments chauds et les petits enfants du lait.

Beaucoup d'entre eux étaient en effet restés une journée et même davantage sans prendre la moindre nourriture et n'avaient pas le moindre argent pour s'en procurer. C'est là également que ces malheureux attendaient couchés, les hommes sur la paille, les femmes et les enfants dans des wagons, que les délégués des œuvres constituées pour les hospitaliser vinssent les chercher. Une pharmacie et une infirmerie existaient également pour donner de suite les soins urgents. On aura une idée des besoins auxquels ces cantines durent répondre, en apprenant que celle de la gare du Nord, du 25 août au 25 octobre, a hébergé et ravitaillé 110.000 réfugiés.

La charité anonyme fit des prodiges ; ce fut par voitures entièrement pleines que bourgeois et commerçants apportèrent des aliments, des boissons, des vêtements, du linge, des chapeaux, des chaussures, de la pharmacie. A n'importe quelle heure de la nuit ces pauvres gens trouvaient des femmes dévouées pour les nourrir et leur dire quelques bonnes paroles.

*
* *

Au Séminaire de Saint-Sulpice et au Cirque de Paris.

Mais très rapidement, soit à pied, soit dans des tapissières, les réfugiés étaient emmenés dans une des œuvres de secours organisées à leur intention. Citons les principales : l'Œuvre du Secours de Guerre, à l'ancien Séminaire de Saint-Sulpice,

9, place Saint-Sulpice ; l'Assistance aux Réfugiés et aux Victimes de la Guerre, au Cirque de Paris, 18, avenue de la Motte-Picquet ; le Comité de Secours de la Salle Wagram aux Réfugiés belges et français, 39, avenue de Wagram.

L'Œuvre du Secours de Guerre a été fondée par M. Peltier, officier de paix, et les gardiens de la paix des 6e et 14e arrondissements, avec le concours des commerçants du quartier. Les grandes salles du Séminaire ont été aménagées en dortoirs, les uns pour les femmes, les autres pour les hommes. Pour les ménages on a réservé les cellules où naguère vécurent tant de générations de futurs prêtres. On installa en outre des réfectoires qui eurent à nourrir à certains jours entre 1.200 et 1.500 personnes, un vestiaire, une infirmerie.

N'est-il pas touchant de penser qu'une grande partie des fonds servant à faire vivre tout ce monde proviennent des prélèvements effectués chaque semaine par les gardiens de la paix sur leurs propres salaires qui pourtant ne sont pas très élevés ?

Depuis sa création l'Œuvre s'est agrandie de trois annexes ; à l'heure actuelle elle possède au Séminaire Saint-Sulpice 1.200 lits, à l'Institut Notre-Dame des Champs, même rue 61 *bis*, 200 lits, au 29 de la rue Gassendi 60 lits, au 186 la rue de Vanves 80 lits, soit en tout 1.540 lits.

L'Assistance aux Réfugiés et aux Victimes de la Guerre est l'œuvre de M. Delavenne, conseiller municipal, qui a su y intéresser un grand nombre de personnalités belges et françaises. Elle est installée dans le vaste local du Cirque

de Paris et dans ses dépendances, 18, avenue de la Motte-Picquet.

*
* *

Nous n'oublierons jamais une visite faite aux réfugiés de cette œuvre à la fin d'août. Dans tous les escaliers, dans tous les locaux du cirque on rencontrait des hommes et des femmes d'aspect lamentable, vêtus pauvrement, brisés de fatigue, atterrés par les tragiques événements auxquels ils venaient d'assister. L'un d'entre eux avait vu fusiller son père et son frère avant de pouvoir s'enfuir, un autre emmené en captivité avec toute sa famille avait seul réussi à tromper la vigilance de ses gardiens et avait été blessé au bras d'un coup de feu en se sauvant, une femme avait accouché en wagon pendant son rapatriement sur Paris. Et tous ces malheureux donnaient l'impression de la bête traquée et aux abois, prête à se rendre, incapable de lutter davantage.

Les constructeurs du Cirque n'avaient évidemment jamais pensé à la destination de fortune à laquelle les événements l'allaient vouer. C'est donc comme l'on put que l'on installa une cuisine, des réfectoires, des salles où ces malheureux pouvaient se reposer, un vestiaire, une infirmerie, un bureau de renseignements et de placement. Pour le couchage, on tâcha de simplifier les choses ; on garda les femmes et les enfants, quant aux hommes ils allèrent dormir à l'Hospitalité de nuit la plus proche. Beaucoup d'habitants du voisinage offrirent d'ailleurs une ou deux chambres de leur appartement pour

loger les réfugiés, des ouvriers aux modestes logements dédoublèrent leurs matelas, afin de pouvoir héberger quelqu'un. S'il en était besoin, cette œuvre eût suffi à démontrer l'inépuisable charité des Parisiens puisque, dépensant chaque jour un billet de mille francs, elle put néanmoins tenir sans un instant d'arrêt pendant les longs mois où elle fut nécessaire.

A la Salle Wagram, le Comité de Secours rendit également les services les plus signalés ; il comprend à la fois un refuge-asile, un vestiaire et des soins médicaux. Comme au Cirque de Paris, il a fallu à la hâte et le plus économiquement possible aménager des locaux pour un usage auquel ils n'étaient pas destinés. On s'est arrangé tout de même et, comme le dortoir des hommes n'est séparé de celui des femmes que par un long espace vide, quand le soir les premiers se sont couchés, on éteint la lumière, afin que les femmes puissent se déshabiller. Le matin venu, les hommes s'habillent d'abord et puis s'en vont.

*
* *

Le Comité Central franco-belge. — Contre les escrocs.

Une fois les premiers moments d'affolement passés surgit le Comité Central franco-belge qui occupe, 32, rue Louis-le-Grand, au Pavillon de Hanovre, le bureau des Grandes Auditions Musicales. Ce Comité, présidé par M. Jean Dupuy,

directeur du *Petit Parisien,* avec MM. Pichon, ancien ministre des Affaires Etrangères, vice-président ; Bérardi, secrétaire général ; Arthur Meyer, directeur du *Gaulois,* trésorier, a eu pour but d'établir un lien permanent entre toutes les œuvres destinées aux réfugiés. C'était le meilleur moyen de préciser ses efforts et aussi d'éviter les abus.

Le Comité a organisé, avec plein succès, en janvier 1915, une journée franco-belge au cours de laquelle des milliers de jeunes filles vendaient des petits drapeaux aux couleurs de Belgique. Cette vente produisit 3.700.000 francs qui permirent de secourir directement bien des infortunes, et de subventionner plusieurs œuvres. Ce Comité a prudemment mis de côté un million qui servira à rapatrier les réfugiés quand la délivrance de la Belgique sera accomplie.

En premier lieu le Comité a créé pour les réfugiés belges du département de la Seine un Carnet d'Identité adopté par toutes les Œuvres et dont la présentation est exigée par elles avant toute allocation de secours, d'hospitalisation et de vêtements. Nous donnons ci-joint un fac-similé en modèle réduit de ce carnet, extrêmement bien compris et qu'il serait à souhaiter de voir employer par toutes les œuvres d'une même ville et d'une même région. Ceci permettrait, mieux que toute autre mesure, de poursuivre les escrocs de la charité.

N° de fiche [redacted] **Date de délivrance de la Carte** ....

NOM DU CHEF DE FAMILLE ....

Prénoms ....

Né à .... le ....

Situation militaire .... Résidant avant la guerre à ....

Réfugié à .... Habitant dans le Dép^t de la Seine depuis le ....

ADRESSE ACTUELLE .... (.......... arrond^t)

Secours dont bénéficie déjà la famille

.... || ....

.... || ....

Membres de la famille réfugiés et ne pouvant pas travailler

.... âge .... || .... âge ....

.... » .... || .... » ....

.... » .... || .... » ....

Signature du Titulaire :

PLACEMENT - TRAVAIL

Profession.. *Spécialité*..

Salaire habituel..

---

1. Place proposée le.. par..

Acceptée le.. chez..

Commune.. Dép^t^..

Réquisition de transport..

Salaire.. Cause de la cessation..

OUVROIRS — ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

Nombre de membres de la famille admis	Dates	Salaire quotidien par personne	Œuvres
....	*du*.................... *au*....................	....	....
....	....	....	....

SOINS HOSPITALIERS OU MÉDICAUX — SOINS AUX ENFANTS DU PREMIER AGE

Nature des soins ou secours	Dates	Établissements où les soins ont été donnés
....	....	....
....	....	....

Le verso est réservé à des indications relatives à la nourriture et au logement de chacun des membres de la famille.

*
* *

A travers la France.

D'accord avec la Préfecture de Police le Comité Central franco-belge recherche les endroits où l'on peut envoyer les réfugiés pour être hospitalisés. En août et septembre, en effet, il se produisit des erreurs fâcheuses. Après leur avoir laissé quelques jours pour se reposer, l'Administration, afin d'éviter l'encombrement, dirigeait les réfugiés sur diverses régions de la France. Les ordres avaient-ils été mal compris ou le Ministère de l'Intérieur n'avait-il pas tenu compte du nombre de réfugiés déjà expédiés au même endroit, nous ne saurions exactement le dire ; toujours est-il que fréquemment le préfet du département auquel étaient destinés ces malheureux, au lieu de les hospitaliser, s'empressait de les envoyer plus loin dans un autre département. Là, le nouveau préfet, n'ayant aucun ordre, refusait de garder les réfugiés et leur faisait reprendre le chemin de fer pour une troisième destination. Des milliers de ces pauvres gens sont ainsi revenus à Paris après avoir fait en vain le tour de la France.

Que l'on nous entende bien. Si le souci de l'impartialité nous oblige à rappeler des faits regrettables, ce même souci nous fait un très doux devoir de constater que dans un très grand

nombre de départements la charité locale fut d'un dévouement inlassable, Ainsi en octobre il y avait 51.000 réfugiés belges, tous parfaitement traités, dans le sud-ouest de la France et répartis comme suit : Ariège 4.000, Charente 2.000, Dordogne 2.000, Haute-Garonne 2.000, Gers 1.000, Gironde 1.000, Landes 2.000, Lot-et-Garonne 2.000, Hautes-Pyrénées 10.000, Basses-Pyrénées 5.000, Deux-Sèvres 3.000, Tarn 5.000, Tarn-et-Garonne 3.000, Vendée 3.000, Vienne 2.000, Haute-Vienne 2.000.

Citons également ce trait : au moment des menaces d'investissement de Paris, le préfet de la Loire-Inférieure avertit les habitants de Saint-Nazaire qu'un train amenant de Paris des réfugiés du Nord arrivera le lendemain dans leur ville et qu'il compte sur leur charité pour les hospitaliser. A l'heure dite une foule attend à la gare, mais le train arrive à vide : à toutes les stations, sur le parcours, on s'était disputé l'honneur de loger les pauvres réfugiés.

Par milliers dans toute la France des familles offrirent, pour loger les réfugiés, des villas de toute valeur qu'ils possédaient à la campagne ou au bord de la mer. Des quantités de propriétaires mirent à la disposition des œuvres des appartements, logements ou maisons entières non louées.

La Section des Réfugiés de l'Office Départemental présidée par M. Girou, conseiller municipal, subventionna généreusement les œuvres les plus intéressantes. C'est lui qui provoqua la fondation de la Maison Franco-Belge destinée à venir en aide aux familles ayant occupé des

situations honorables et qui ont tout perdu, en fuyant devant l'envahisseur.

Pour ces familles la Maison Franco-Belge a traité avec des hôtels des plus convenables, comme l'Hôtel Violet, 36, Faubourg-Poissonnière ; l'Hôtel Monopole, boulevard de Magenta ; l'Hôtel Montaigne, 18, rue Montaigne ; l'Hôtel d'Algérie, 118, boulevard de Sébastopol, afin d'obtenir un prix très réduit de logement entièrement assuré par elle. Elle a d'autre part assuré à toutes celles d'entre ces familles qui le désiraient des repas au Restaurant Viennois, rue d'Hauteville, au prix de 0 fr. 25, l'œuvre bien entendu payant la différence.

C'est dans le même ordre d'idées qu'ont été fondés le Prêt d'Honneur, pour les Belges pouvant prouver qu'ils seront après les hostilités en état de rembourser les avances consenties, et le Club Belge, installé rue Vivienne, 47, qui fournit aux membres de la bourgeoisie réfugiés un lieu de réunion, des salles de lectures, un office de renseignements et des repas à 0 fr. 75.

Les Français ont à leur disposition la Fédération des Groupements Départementaux de Secours aux Réfugiés, 19, rue Cadet, et toutes les permanences spéciales aux Réfugiés de chaque département.

*
* *

Pour se retrouver.

Les journaux qui rendirent tant de services pendant la guerre furent d'utiles intermédiaires dans bien des cas entre les membres d'une même famille qui se recher-

chaient. *Le Petit Parisien, le Petit Journal, le Matin, l'Écho de Paris, la Liberté,* d'autres encore créèrent des rubriques spéciales où ils inséraient des demandes de renseignements de tous ceux dont les proches, soit militaires, soit civils, avaient disparu.

En principe, les annonces étaient payantes, entre 2 et 3 francs la ligne, mais nous savons que l'on ne refusait jamais d'insérer gratuitement des annonces de réfugiés ne pouvant payer.

Chaque jour, de septembre à janvier, des colonnes entières étaient consacrées à ce genre d'annonces, qui révélaient chacune en quelques lignes une affreuse détresse morale. Donnons-en quelques échantillons pris au hasard, car toute cette pauvre littérature désolée n'avait à sa disposition que des formules peu changeantes.

— Réfugiés du Nord :

Henri Spillebout, de Hallennes-les-Haubourdin ; *Auguste Vanégros, Louis Vantourout, Julien Vanhuffet, Alphonse Van Mullen, Léon Quinet,* de Lille ; *Jean Deffrennes, Pierre Bruffaerts, Arthur Defossez,* de Roubaix ; *Achille Vehelle, Arthur Janssens, Georges Morel (Pic), Gustave Baert, Théophile Buyschar, Victor Henneken, Henri Dubar, Alfred Hermans,* de Tourcoing ; actuellement en bonne santé à Bessines (Haute-Vienne), demandent nouvelles de leurs familles.

Il s'agit ici évidemment d'hommes mobilisables que l'on a été obligé d'évacuer précipitamment en raison de l'approche des ennemis, et afin qu'ils ne soient pas faits prisonniers en Allemagne. Leurs femmes et enfants ne furent pas autorisés à les suivre, car ils auraient rendu leur fuite moins rapide et d'ailleurs, dans les premiers mois de la guerre, on ne

croyait pas, en raison des conventions internationales de la Haye et de Genève, que des non-combattants pourraient être emmenés en captivité.

Bref ces hommes ont été évacués dans la Haute-Vienne où ils sont en sécurité, mais que sont devenues leurs familles? Ont-elles fui et où? Sont-elles restées et qu'est-il arrivé? En douze lignes d'une sèche nomenclature nous avons le secret de la détresse de dix-sept ménages!

Remarquez que, sans la presse, ces gens-là n'auraient aucun moyen de correspondre, puisque leur propre pays est occupé et qu'ils ignorent mutuellement le pays qui fut leur refuge. Il s'est fondé des œuvres pour aider les réfugiés à se retrouver, mais combien de temps faudra-t-il pour que leurs adresses arrivent jusqu'à Bessines (Haute-Vienne)!

Voici maintenant des familles surprises en villégiature ou en voyage par l'invasion. Qu'en est-il advenu?

— M. *J. Guyard,* 369, rue des Pyrénées, demande nouvelles de sa femme et de ses enfants qui, le 2 août dernier, se trouvaient en villégiature à Rulles (petite localité avoisinante d'Habay).

— Mme *Lecaillé, de Commercy,* actuellement rue de Bourgogne, aux Sablons (Seine-et-Marne), désire nouvelles de Mme Moinet, Mme Oudin et sa fille Suzanne, qui devaient être de passage à Lille vers le 26 septembre.

Passons à des familles que la fuite devant l'ennemi a dispersées :

— M. et Mme *F. Serpe* recherchent leurs parents et leur font savoir qu'ils sont à Tours, chez M. Gaultier, 27, impasse des Abeilles.

— Mlle *Alice Renauld,* rue Carnot, Châlons-s.-Marne, désirerait retrouver sa famille. Donner nouvelles à Etivey (Yonne).

*
* *

Mais la catégorie la plus douloureuse est encore celle des combattants dont les pays ont été occupés par l'ennemi. Leurs lettres restent sans réponse et, dans cette rude existence où ils risquent chaque jour la mort, ils doivent supporter les pires angoisses à l'égard de ceux qu'ils aiment. Beaucoup ont été blessés, certains dangereusement, et ils ne peuvent obtenir aucune parole de consolation. Que de drames vivants auprès desquels les plus sombres inventions du théâtre semblent peu de chose :

— M. le lieutenant *Ancey,* du 84e d'infanterie, demande nouvelles de ses parents et de sa femme, Mme Ancey-Forfer, qui durent évacuer Laon et Soissons.

— Le capitaine *Merlet,* du 9e bataillon de chasseurs à pied, désire vivement savoir ce que sont devenus les habitants de Longuyon, évacués les 22 et 23 août, parmi lesquels se trouvaient sa femme, sa fille et sa belle-mère Mme Susane.

— *Paul Pourpart,* du 150e de ligne, sans nouvelles de sa femme et son enfant qui étaient à Saint-Quentin, et de ses parents à Athies (Somme).

— *Émilien Dupré,* caporal au 161e de ligne, sans nouvelles de sa famille à Chambley (Meurthe-et-Moselle).

— *André Lenoir,* soldat au 147e de ligne, dont les parents nourriciers, Fassiaux-Druard, habitaient à Notre-Dame-du-Bois, canton de Saint-Amand (Nord).

— *Cliche Kléber*, soldat au 164e de ligne, sans nouvelles de sa femme et de son enfant qui habitaient Beruot, canton de Guise (Aisne).

(Ces quatre soldats évacués des ambulances du front sont actuellement soignés à l'hôpital du Casino, à Cannes.)

— *Fernand Gosset,* réserviste au 148e d'infanterie, blessé, à Biarritz, hôtel des Princes, voudrait avoir des nouvelles de sa femme et de ses enfants. Adresse et nom de sa femme : Mme Gosset-Baudouin, rue Alexandre-Dumas, Saint-Quentin (Aisne).

— *Charles Verhiest,* de Roubaix, soldat au 107e d'infanterie, blessé, hôpital de Creil, école de garçons, demande nouvelles de sa famille, probablement partie de Roubaix.

— *Alfred Baillien,* capitaine d'escrime au 15e de ligne, Cie hors rang, en traitement à l'hôpital temporaire de la Tour-du-Pin no 426 (Isère), demande nouvelles de sa femme qui habitait Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais).

A la prise d'Anvers beaucoup de troupes belges ont été évacuées par mer en Angleterre. Les soldats ci-dessous croient que leurs familles se sont réfugiées dans notre pays, aussi font-ils passer cette annonce dans les journaux français :

— *Henri Leveau,* 1er chasseurs à cheval, 1er escadron, 6e division belge, demande nouvelles de ses parents, de Rongy (Belgique-Hainault). Adresse : M. et Mme Ricardo, Tillingbourne, Dorking, Surrey, England.

— *Bougard Hector,* 2e grenadiers, 2/3, 6e division belge, demande nouvelles de ses parents, de Carnières-Hainaut (Belgique), Adresse : M. et Mme Ricardo, Tillingbourne, Dorking, Surrey, England.

— *Désiré Callens,* 1er ligne, 2/3, 5e division belge, demande nouvelles de ses parents, frère et sœur, d'Esnierne (Belgique), ainsi que de M. et Mme Debert Callens, à Paris. Adresse : M. et Mme Ricardo, Tillingbourne, Dorking, Surrey, England.

Des œuvres se constituèrent pour permettre aux familles dispersées de se retrouver. Citons entre autres : l'Office de renseignements pour les familles dispersées par suite de l'invasion allemande, 17, avenue de l'Opéra, fondé par le Conseil National des Femmes Françaises ; le Bureau de renseignements pour réfugiés, fondé par l'Amiral Bienaimé ; l'Office de renseignements aux familles sur les disparus du Nord et de la Belgique, 5, rue Jules-Lefebvre ; la Permanence pour réfugiés des régions envahies, au *Petit Journal,* 19, rue Cadet.

La plupart des œuvres pour réfugiés s'occupèrent de placer leurs protégés. Grâce à l'intervention du Comité Central Franco-Belge de la rue Louis-le-Grand, qui eut l'idée de la centralisation et de la communication réciproque de toutes les demandes et offres d'emploi reçues au siège des différentes œuvres, le placement s'organisa de façon méthodique et avec un excellent rendement.

Toutes les œuvres de placement françaises s'occupèrent d'ailleurs indistinctement de placer nos nationaux ou des Belges, sans faire la moindre différence entre les uns ou les autres.

*
* *

Le Noël des petits réfugiés.

Nous en aurions fini avec les Réfugiés, si nous ne tenions à dire quelques mots des fêtes de Noël qu'on organisa en l'honneur de leurs enfants.

Ce fut une idée charmante et délicate qui présida à la formation du Comité du Noël des Petits Réfugiés.

Est-ce que ces pauvres enfants seraient seuls en 1914 privés du jouet traditionnel qu'il est d'usage de leur donner le jour de la grande fête chrétienne ? Est-ce que les fatigues, les privations, les angoisses dont leur jeune âge n'avait pu les préserver ne leur donnaient pas le droit d'être servis avant tous les autres ?

Le Comité du Noël fut ainsi composé : M. Paul Escudier, député de Paris, président ; MM. Henri

Lavedan et Jean Richepin, de l'Académie Française ; Antonin Mercié, de l'Institut ; Adrien Mithouard, président du Conseil Municipal ; Louis Cherest, président du Conseil général de la Seine ; Mmes Jean Richepin, J. Paquin, Cooper, Herwitt, Robert W. Bliss, Lina Cavalieri ; MM. Léon Bailby, directeur de l'*Intransigeant ;* Armand Bouat, président du Comité de l'Approvisionnement de Paris ; Georges Dœuillet ; Paul Cuvillier, secrétaire ; Mme Juliette Ferrant.

Les dons en nature furent reçus dans les vastes salons de la maison de couture Dœuillet, 24, place Vendôme, dont ils garnirent bientôt tout un étage. Il était impossible d'assister, sans être ému, au défilé des donateurs.

Des enfants venaient apporter le produit de leur tirelire, d'autres une partie de leurs jouets ; deux petits malheureux vinrent certaine après-midi avec chacun une paire de galoches à la main, c'étaient leurs galoches qu'ils avaient fait ressemeler à neuf et il ne leur restait plus aux pieds que de méchants souliers éculés. Et il fallut accepter leur offrande, ils se mirent à pleurer en voyant qu'on hésitait.

De vieilles gens dans la gêne se défaisaient, pour les petits réfugiés, des jouets de leurs enfants, gardés pieusement jusqu'à ce jour. Une mère donna les jouets de son enfant mort quelques années auparavant.

La remise des jouets eut lieu à la Galerie des Champs-Élysées. Deux mille enfants belges ou français, appartenant tous à des familles de réfugiés, se présentèrent et reçurent chacun une

orange, un jouet et un objet utile : robe, pèlerine, chaussures, etc... Quinze cents paquets furent d'autre part envoyés à des enfants de réfugiés qui se trouvaient en province.

Plusieurs œuvres s'occupant des réfugiés organisèrent également des Noëls pour les enfants de ces pauvres gens.

Au début de janvier se déroula une cérémonie du même genre. Un Comité américain avait envoyé à l'ambassade des États-Unis l'argent nécessaire pour acheter des jouets et des objets utiles à trois mille cinq cents enfants de réfugiés. Le nouvel ambassadeur des États-Unis, M. Sharp, qui venait d'entrer en fonctions, invita la femme du Président de la République, Mme Poincaré, à présider cette distribution qui eut lieu à l'Hôtel de Ville, dans la grande salle des fêtes, illuminée comme aux jours de réception officielle. Après avoir reçu leurs cadeaux, les enfants étaient conduits à des buffets où on leur offrait des gâteaux et des friandises.

*
* *

L'Aide aux Combattants. - Les « enfants » de Mgr Marbeau. - A l' « Écho de Paris ».

Nous nous proposons de parler ailleurs de tout ce qui a été fait pour les blessés, les convalescents, les éclopés et les mutilés. Nous ne mentionnerons donc ici que les œuvres ayant pour but de venir en aide aux combattants sur le front.

Presque toutes se sont fondées en septembre

ou en octobre, c'est-à-dire à l'époque où l'on commençait à penser à la mauvaise saison et où parents et amis recevaient des lettres de soldats réclamant des sous-vêtements chauds, car les nuits sont déjà fraîches au début de l'automne dans l'Est et le Nord de la France. L'évêque de Meaux, Mgr Marbeau, qui, avant d'être élevé à l'épiscopat, fut curé de Saint-Honoré d'Eylau à Paris, et le journal l'*Écho de Paris* auront été en grande partie les promoteurs de cette croisade pour le bien-être du soldat qui allait donner de si prompts et si magnifiques résultats.

A la fin d'août, Mgr Marbeau, au moment le plus critique de la marche des Allemands sur Paris, resté dans sa ville abandonnée par la plus grande partie de la population et des autorités, réorganisa une administration provisoire et sut ranimer le courage des 800 personnes qui étaient restées à Meaux. Mais l'évêque avait constaté qu'après quelques semaines de rude campagne, nos soldats qui s'étaient battus aux environs de Meaux manquaient de bien des choses, notamment de tabac. Il le dit à un rédacteur du journal l'*Écho de Paris* qui l'interviewait, celui-ci le répéta dans son article. Vingt-quatre heures après, cigares et cigarettes arrivaient par ballots.

Ce premier succès incita Mgr Marbeau à écrire, quelques jours plus tard, la lettre suivante au Directeur de l'*Écho de Paris* :

« Cher Monsieur le Directeur,

« Vous avez bien voulu, auprès de vos excellents lecteurs, prendre jusqu'ici la généreuse

initiative de nous aider à faire du bien à nos chers enfants de France, soldats et blessés. Permettez-nous aujourd'hui de vous en signaler une occasion que la saison rend bien urgente.

« Nous aurions besoin d'un millier de tricots bien chauds pour nos soldats de la garde des voies ferrées dans la région de Meaux. Ils n'ont pour tout uniforme que des bourgerons de toile aujourd'hui en loques, à la suite d'un service ininterrompu de jour et de nuit. Beaucoup de ces braves gens, envoyés chez eux en permission pour se munir de vêtements chauds, sont revenus les mains vides, ayant trouvé leurs maisons pillées quand elles n'étaient pas brûlées par les Allemands dans la région si éprouvée de Meaux, à la suite de nombreux et violents combats, grâce à Dieu victorieusement livrés.

« Ayant saisi sur le vif cette déclaration, nous nous faisons l'écho d'une voix autorisée et nous serions heureux d'apporter un prompt remède à cet état de souffrance.

« Nous savons combien l'*Écho de Paris* résonne déjà sympathiquement aux oreilles de la province, et nous sommes persuadé que votre appel fera battre à l'unisson du patriotisme et de la charité tous les cœurs français et chrétiens, heureux de travailler chacun selon son pouvoir pour Dieu et la Patrie.

« Croyez, cher Monsieur le Directeur, à mes sentiments reconnaissants et dévoués.

« † EMMANUEL,

« évêque de Meaux. »

La réponse ne se fit pas plus attendre pour la seconde demande que pour la première. Les dons des lecteurs affluèrent, et des automobiles transportèrent de Paris à Meaux, en un va-et-vient incessant, des vêtements, du tabac, des victuailles. Beaucoup envoyaient de l'argent pour que l'évêque en disposât à son gré.

*
* *

Quelques jours plus tard, une brave femme apportait à l'*Écho de Paris* un paquet contenant des chaussettes, un tricot, des mouchoirs, du tabac.

« C'est pour Mgr Marbeau? lui demanda-t-on.

— Non, puisqu'il déclare qu'il a maintenant tout ce dont il avait besoin. Mon paquet est pour les combattants du front, ce n'est pas seulement autour de Meaux qu'il y a des soldats français... »

L'idée fut comprise et tout de suite le journal lança l'Œuvre du Tricot du Combattant destinée à envoyer au front des sous-vêtements chauds pour préserver nos soldats du froid, des caoutchoucs pour les préserver de la pluie. Les lecteurs ajoutèrent du tabac, des pipes, des cartes à jouer, des jumelles pour les officiers et sous-officiers, etc. Pendant plus de sept mois, de septembre à mars, des centaines, parfois des milliers, de petits paquets ou de ballots arrivèrent chaque jour à l'usage des combattants. Les colis ne séjournaient d'ailleurs jamais plus de vingt-quatre heures à l'*Écho de Paris* qui, devant l'envahissement de ses bureaux, 6, place

de l'Opéra, dut établir une sorte de succursale, rue du Quatre-Septembre. Les colis étaient soit expédiés directement sur le front pour répondre aux demandes des commandants d'unités pour l'ensemble de leurs hommes et aux demandes particulières des soldats, soit remis à des officiers, venus du front en mission à Paris et qui venaient chercher ce qui manquait aux hommes qu'ils commandaient avant de rejoindre leur poste. Des quantités considérables de paires de chaussettes, de tricots, de ceintures, de plastrons, de passe-montagnes, de caleçons, chemises et mouchoirs, de gants de laine, de pèlerines et de couvre-nuques caoutchoutés, etc., passèrent ainsi place de l'Opéra sans qu'il fût possible de les dénombrer exactement. L'*Écho de Paris* reçut en outre de grosses sommes d'argent pour acheter lui-même ce qui manquait aux soldats. Ce dernier procédé lui permit de rendre doublement service en faisant travailler des ouvroirs et en assurant pendant des mois entiers le salaire d'une partie de leurs ouvrières.

*
* *

D'autres journaux recueillirent également pour nos soldats les offrandes en nature de leurs lecteurs. Le journal *La Liberté,* 113, rue Réaumur, fonda le Tricot du Soldat. Il dut lui aussi installer les envois, en raison de leur abondance, dans une vaste boutique, et expédia sans discontinuer sur le front, tout l'automne et tout l'hiver. *Le Figaro,* 26, rue Drouot, institua l'œuvre Pour nos Soldats qui

rendit de grands services, et il ajouta aux vêtements chauds et aux lainages des brochures et des livres joyeusement accueillis dans les tranchées et au cantonnement. Un journal du soir, *le Bonnet Rouge,* se spécialisa dans l'envoi du tabac. Il eut l'ingénieuse idée de faire déposer des milliers de corbeilles chez les débitants de Paris, de la Seine et de la Seine-et-Oise. Ces corbeilles furent remplies par les consommateurs qui prélevaient l'obole du soldat sur tous les achats de cigares, cigarettes, paquets de tabac, papier à cigarettes, pipes, etc.

*
* *

Les journaux avaient donné l'élan, tout le monde y répondit avec un empressement admirable. Du jour au lendemain le tricot fut mis en honneur dans les petits ménages, les milieux bourgeois, comme chez les gens riches. Les grands magasins débitaient tout ce qu'ils pouvaient trouver de laine ; chez certains marchands de laine en gros, rue Saint-Denis, en face du square des Innocents, un service d'ordre contenait la foule faisant queue chaque matin devant la porte.

Des cours où l'on apprenait l'art de confectionner une chaussette, un chandail, des genouillères, s'instituèrent ; des professeurs bénévoles se rendaient à domicile, et les bridges mondains firent place à des séances de tricot en commun. Dans une ambulance du centre de Paris les infirmières apprirent aux blessés à tricoter pour leurs camarades restés aux tranchées.

Les œuvres naquirent en foule. Ce fut le Tricot du Soldat installé à l'Hôtel de Ville par l'Office Départemental ; l'Œuvre du Soldat dans les Tranchées, 17, rue de Chateaubriand ; l'œuvre des Vêtements chauds pour les Soldats, 50, avenue des Champs-Élysées ; le Sac du Soldat, à l'église Sainte-Marie des Batignolles ; l'Œuvre du Tricot pour les Combattants, 28, quai de la Rapée ; l'Œuvre des Paquets Militaires, 9, rue de Prague ; le Trousseau du Soldat, 19, rue Saint-Maur ; l'Union Populaire Catholique, rue de Torcy ; l'Œuvre pour nos Soldats, 5, rue Las-Cases, au Musée Social ; l'Aide Fraternelle aux Soldats, 6 *bis*, rue des Rosiers ; le Tricot du Combattant (Œuvre du Foyer), 11, rue Servandoni ; les Dames du Central Télégraphique, rue de Grenelle.

Les vingt mairies de Paris se mirent à recueillir des dons en nature et en argent — ces derniers convertis en lainages par les ouvroirs — pour nos combattants.

A la Chambre de Commerce de Paris, 2, place de la Bourse, et au Jeu de Paume, sur la terrasse des Tuileries, s'installa le Comité National d'Aide et de Prévoyance en faveur des Soldats, ayant à sa tête comme président d'honneur M. David-Mennet, président de la Chambre de Commerce ; comme président, M. Hayem, président de la Société des Industries et Commerces de France ; comme vice-présidents, MM. Étienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, Georges Heine, régent de la Banque de France, Ernest Caron, ancien président du Conseil Municipal de Paris ; comme secrétaire

général, M. Georges Bousquet, conseiller d'État honoraire. Les souscriptions venant particulièrement des milieux commerçants, en dons et en nature, furent extrêmement importantes. Avec l'argent le Comité acheta de la laine en pelotes qu'il donna à tricoter gratuitement à des personnes de bonne volonté ; économisant ainsi la main-d'œuvre, il acheta d'autre part du drap, des étoffes de laine et de coton, le tout de première qualité, et, avec ces derniers matériaux, il fit travailler moyennant salaire une vingtaine d'ouvrières dans ses ateliers et seize cents femmes dans les ouvroirs et à domicile. Ayant dans son sein des professionnels du vêtement, le Comité créa des modèles fort utiles pour le soldat : un capuchon imperméable très ample servant à envelopper les paquets individuels, un gilet s'adaptant à toutes les tailles ; mais sa trouvaille la plus appréciée fut la botte pour aviateur, en drap garni intérieurement de fourrure, avec semelle en cuir épais, le tout s'enfilant par-dessus le pantalon et la chaussure. La valeur marchande d'une paire de bottes est de 70 francs, le Comité en a distribué des centaines.

Pour stimuler les souscripteurs le Comité inventa d'autre part une carte qu'il appela le triptyque parce qu'elle était divisée en trois parties séparables. Ci-joint un fac-similé en modèle réduit :

Le Comité National d'Aide et de Prévoyance
en faveur des Soldats

Approuvé par le Ministre de la Guerre et le Gouverneur Militaire de Paris.

Siégeant : 2, Place de la Bourse, Paris
En l'Hôtel de la Chambre de Commerce

reconnaît avoir reçu

de M...

demeurant à ....

rue ....

la somme de 5 francs destinée à remettre à un de nos combattants des vêtements chauds d'une valeur égale dont il lui sera accusé réception par le bénéficiaire.

Le Président d'honneur :
DAVID-MENNET.

Le Président :
J. HAYEM.

Le Secrétaire Général :
G. BOUSQUET.

Le Comité National d'Aide et de Prévoyance
en faveur des Soldats

se fait un plaisir de remettre au bénéficiaire du présent envoi le don qui lui a été fait

par M...

Et le prie très instamment d'envoyer en signe de reconnaissance la carte postale ci-jointe à son adresse.

COMITÉ NATIONAL D'AIDE ET DE PRÉVOYANCE
EN FAVEUR DES SOLDATS

CARTE POSTALE

Le Soussigné..
Grade..
Régiment..
Compagnie..
remercie M...
de son envoi

Signature :

Le Verso peut être utilisé pour la Correspondance.

M...
....
à..
....

Comme on le voit la première partie constitue pour le souscripteur un reçu de la somme encaissée par l'Œuvre, les deux autres parties sont jointes par celle-ci à l'un des paquets expédiés sur le front. En recevant un paquet, le soldat n'a qu'à détacher la carte postale pour adresser au souscripteur ses remerciements.

Le contenu du paquet individuel composé d'une paire de chaussettes, d'une chemise, d'un caleçon, de deux mouchoirs, d'une ceinture, d'une paire de gants, d'un savon, coûtait 10 francs. L'Œuvre déboursait donc 5 francs, mais l'appât de la carte postale réponse du soldat lui avait procuré 5 francs qu'elle n'eût peut-être pas obtenus sans cela.

*
* *

Puis vinrent les expéditions par groupements; les chambres syndicales patronales et ouvrières envoyèrent à leurs membres mobilisés, les Sociétés d'Anciens Élèves de Saint-Cyr, Polytechnique, Centrale, Arts-et-Métiers, des lycées et collèges de Paris à leurs camarades, les Sociétés régimentaires au régiment dont elles portaient le titre, les associations de provinciaux telles que la Fédération des originaires du Cantal, 30, rue Lafayette, les Enfants de l'Adour, de la Gironde et des Charentes, 2, boulevard du Temple, la Société Philanthropique Savoisienne, 17, rue Meslay, pour ne citer que celles-là, expédièrent des milliers de colis soit à leurs membres, soit aux régiments casernés en temps de paix dans leur pays d'origine; l'Orphe-

linat des Arts, 45, rue de la Boétie, se spécialisa dans les envois aux artistes combattants, l'Union Nationale des Cheminots, 43, rue Saint-Lazare, pour les ouvriers et employés de chemins de fer sous les drapeaux, les Amitiés Musulmanes, 8, rue Édouard-VII, pour les Algériens ou Marocains servant la France, les Amis de la Classe, à la mairie de la place du Panthéon, s'occupèrent des jeunes soldats à mesure que leurs classes étaient appelées, le Comité de Secours de l'École Alsacienne, 109, rue Notre-Dame des Champs, et les Amitiés Françaises, 36, boulevard Haussmann, réservèrent leurs libéralités aux volontaires alsaciens-lorrains ou étrangers. Il y eut un vestiaire du Prêtre-Soldat à la Ligue Patriotique des Françaises, 368, rue Saint-Honoré, pendant que l'Œuvre des Campagnes réunissait pour les aumôniers militaires des ornements, du linge, et que le journal *La Croix* dotait ces derniers d'autels portatifs et approvisionnait le front de livres, médailles et images de piété. Il y eut l'Œuvre de la Cigarette du Soldat, 5, square du Roule. Il y eut l'Œuvre des Livres pour le soldat, 56, rue de la Victoire. Il y eut l'Œuvre du Docteur Delbet, 21, rue de Bourgogne, fournissant gratuitement aux soldats une ampoule d'iode, leur permettant d'antiseptiser eux-mêmes et tout de suite une blessure.

Parmi les œuvres étrangères, qui ne furent pas les moins nombreuses ni les moins efficaces, citons en première ligne le Lafayette Fund (le Sac Lafayette), 5, rue François-Ier, chargé de distribuer les multiples et généreux envois du Comité formé à New-York par les amis de notre

patrie, et l'American Relief Clearing House (Comité Central des Secours Américains), même adresse, fondé par M. Herrick, ancien ambassadeur des États-Unis à Paris.

Les journaux de mode, les journaux politiques eux-mêmes, publièrent des formules de tricotage pour les divers objets à fournir à nos soldats, pour imperméabiliser les vêtements. Des femmes du monde apprirent à fabriquer de gros chaussons pour les tranchées avec des tapis usagés, à couper des pèlerines en caoutchouc, à transformer des peaux de lapin et de mouton en plastrons et gilets de dessous. Des cours s'organisèrent pour celles qui ne savaient pas et furent très fréquentés. Des « professeurs » de bonne volonté s'offrirent, par la voie de la presse, à se rendre au domicile des novices pour leur donner des leçons gratuites, et eurent vite une clientèle nombreuse.

*
* *

Mais il ne suffisait pas d'envoyer des lainages, des vêtements, du tabac aux œuvres, il fallait que celles-ci fissent parvenir le tout aux destinataires et, au début, les services organisés par l'administration des Postes n'avaient pas paru à la hauteur des circonstances. Bien des colis restaient en souffrance, d'autres n'arrivaient qu'au bout d'un temps bien long, ce qui provoquait les plaintes à la fois des expéditeurs et des destinataires ; les journaux avaient ouvert à ce sujet une rubrique presque quotidienne.

Ces critiques donnèrent l'envie à plusieurs œuvres de résoudre le problème en portant elles-mêmes les colis et paquets jusqu'aux lignes d'arrière. Le journal *La Liberté*, l'Office Départemental, le Comité d'Aide et de Prévoyance en faveur des Soldats, établirent des transports directs.

De véritables entreprises d'expédition des colis se créèrent : *Pour le Front*, la belle œuvre fondée par la Princesse Murat, 41, rue Saint-Dominique ; *Le Linge du Soldat*, à l'Automobile-Club, 8, place de la Concorde ; l'Œuvre du *Soldat au Front*, au Touring-Club, avenue de la Grande-Armée ; le *Paquet de rechange du Soldat*, à la Mairie du 3ᵉ arrondissement ; les Grands Magasins du Louvre.

Ces diverses œuvres se chargeaient de transporter les colis qui leur étaient remis, soit dans la totalité des emplacements des troupes, soit dans certaines régions déterminées. Dire ce qu'il leur fallut d'ingéniosité, de persévérance, d'audace même, pour braver et surmonter les terribles règlements relatifs à la circulation serait impossible. L'autorité militaire avait le devoir de restreindre, même souvent d'interdire, la circulation des civils dans l'intérêt supérieur de la défense nationale, les membres des œuvres avaient l'obligation de vêtir chaudement les combattants, aussi une entente finissait-elle presque toujours par s'établir. Plusieurs hauts fonctionnaires, appelés par leur service à se rendre fréquemment dans la région des armées, avaient pris l'habitude de ne pas quitter Paris sans avoir fait remplir leur automobile de linge,

lainages et objets divers. Et aussitôt arrivés, ils effectuaient la distribution.

*
* *

Le Noël du Soldat.

Au mois de novembre une fort jolie idée courut par tout Paris : envoyer aux soldats sur le front de quoi fêter Noël et réveillonner entre eux puisque, comme les autres années, ils ne pourraient le faire en famille. Presque toutes les œuvres qui s'occupaient de ravitailler les soldats de vêtements et de linge s'empressèrent de préparer à leur intention des cadeaux de Noël. En outre la *Revue Hebdomadaire* forma un Comité, destiné à recueillir pour le Noël aux Armées les souscriptions des Enfants de France, et composé du vice-amiral Touchard, du général de Lacroix, de MM. Gabriel Hanotaux, Henri Lavedan, Maurice Barrès, Maurice Donnay, Jean Aicard, René Doumic, de l'Académie Française, Henry Bordeaux, directeur de la *Revue du Foyer*, Gaston Bonnier, de l'Académie des Sciences, Lacour-Gayet, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Georges Morel, directeur honoraire de l'Enseignement secondaire, Ernest Dupuy, inspecteur général honoraire de l'Enseignement secondaire, Adrien Seignette, directeur du *Journal des Instituteurs*, Fernand Laudet, directeur de la *Revue Hebdomadaire*.

M. Jean Aicard écrivit un appel aux Enfants de France dont voici quelques vers :

Nos soldats sauveront la France :
Les Germains auront le dessous.
Il faut payer cette espérance,
Combien, chers écoliers ? — Deux sous.

Mis en gros tas, vos dons minimes
Formeront un riche trésor,
Car beaucoup de fois dix centimes
Cela fait des millions d'or !

La Patrie attend votre offrande
Qui deviendra sur son autel,
Devant la tranchée allemande,
Un joyeux arbre de Noël !

O cher petit peuple innombrable
Pour qui le grand peuple se bat,
Donnez, enfance secourable,
Vos deux sous à notre soldat.

Il ne fera pas cette année,
Pour vous, le geste rituel
De mettre dans la cheminée
Le touchant cadeau de Noël.

C'est à vous, si gâtés naguère,
D'envoyer à qui vous défend,
A l'homme parti pour la guerre,
Le souvenir de son enfant.

A toutes les devantures apparurent des paquets tout préparés pour le Noël du Soldat, depuis 3 et 5 francs dans les quartiers populaires jusqu'à 25 francs dans les quartiers riches. Tout se vendit !

Jamais, même de façon très approximative, on ne pourra apprécier quelle quantité d'objets furent ainsi expédiés comme vêtements, tabac et victuailles. Des exemples le feront mieux comprendre :

1° Compte rendu des expéditions de l'Office Départemental paru le 5 février 1915 dans le *Bulletin Municipal Officiel :*

Les quelques chiffres globaux suivants donneront une idée de l'importance de ces expéditions : 3.630 cache-nez, 3.100 caleçons, 2.300 ceintures de flanelle, 3.456 chandails et gilets de molleton, 6.600 paires de chaussettes, 3.550 chemises, 2.742 couvertures, 1.341 paires de gants et moufles, 5.250 mouchoirs, 2.640 passe-montagnes, 135 sacs de couchage, 1.108 serviettes, 1.385 tricots, 834 gilets de flanelle, 5.450 plastrons, 2.415 paquets individuels de lainages contenant chacun 10 objets en moyenne, plus de 5.500 kilos de chocolat, petits-beurres, confitures, pâtés de foie gras, saucissons et jambons, 100.000 oranges, 1.062 kilos de sucre, 42.090 paquets de tabac et de cigarettes, 80.700 cahiers de papier à cigarettes, 1.025 cigares, 32.816 briquets, 13.500 livres et brochures, etc., etc.

En faisant des évaluations très modérées on arrive à une valeur totale, pour ces divers articles, d'au moins 250.000 francs.

2° Le Comité National d'Aide et de Prévoyance de la Chambre de Commerce accusait, à la date du 20 février, les envois suivants :

17.255 ceintures et cache-nez, 26.070 gilets en drap ou en molleton, 19.504 caleçons, 5.492 chandails, 52.316 paires de chaussettes, 12.455 paires de gants, 908 couvertures, 32.058 chemises, 21.428 serviettes, 72.583 divers (savons, tabac, pipes, etc.).

Il avait reçu 450.000 francs en argent, à peu

près autant comme dons en nature, dont 35.000 francs de tabac.

En outre, au moment de Noël, il avait fait parvenir au front 1.250 caisses de victuailles.

3° L'*Écho de Paris* avait expédié à la fin du mois de mars :

200.000 chandails, tricots de dessous, gilets de chasse, 70.000 paires de chaussettes et de bas, 24.000 plastrons de flanelle, de drap, de papier, 60.000 paquets complets (comprenant des vêtements de dessous, chemises, ceintures de flanelle, chaussettes, gants, mouchoirs, savon, tabac, chocolat, etc.), 60.000 chemises de flanelle, 40.000 caleçons, 24.000 cache-nez, 10.000 paires de gants, 16.000 manchettes de laine et mitaines, 12.000 bonnets de laine, 16.000 passe-montagnes, 20.000 imperméables, 30.000 couvertures, 2.400 paires de pantoufles, 20.000 mouchoirs, 30.000 ceintures de flanelle, 3.000 bandes-molletières, 14.000 gilets de flanelle, 2.400 serviettes de toilette, 25.000 francs de tabac, 4.000 francs de savon, 6.000 francs de chocolat, de la toile cirée, des sacs de couchage, des peaux de mouton, de chèvre, de lapin, des jeux de cartes, des dominos, des boussoles, des lorgnettes.

En tout plus de six cent mille objets évalués à environ cinq millions.

4° Le Comité du Soldat au Front, organisé par le Touring-Club, avait expédié en date du 19 mars :

9.750 paquetages dont nous avons donné plus haut la composition, 12.000 imperméables, 20.000 paires de chaussons de tranchée, 8.000 paires de chaussettes, 5.000 chemises, 7.000 caleçons, 6.000 culottes de velours, 623 ju-

melles et 23.966 objets divers : passe-montagnes, cache-nez, plastrons, sacs de couchage, gants, moufles, genouillères, etc.

Au 15 avril le Comité avait reçu, comme produit de la « Journée du 75 », plus de cinq millions ; la recette des colonies manquait encore. Tout cet argent sera intégralement. dépensé pour les soldats au front.

*
* *

En province.

La province est intervenue avec autant d'entrain que la capitale en faveur de nos héroïques défenseurs. Il n'est pas un chef-lieu de département, pas une sous-préfecture, où ne se soient formés plusieurs Comités pour envoyer des vêtements, des lainages, des gâteries de toute sorte soit à l'armée entière, soit aux unités dépendant de la région. Pour énumérer toutes les œuvres et les initiatives qui se dévouèrent à ce mouvement national de solidarité à Lyon, Marseille, Toulouse, Tours, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Montpellier, Nice, Rouen, Le Havre, une brochure spéciale à chacune de ces villes serait nécessaire. On vit même des départements entiers se transformer en un vaste atelier de confection.

Tel fut le cas du Morbihan où le Préfet se mit à la tête d'une organisation modèle. Les laines fournies par l'Intendance militaire étaient envoyées dans les chefs-lieux d'arrondissement, à charge par eux de répartir, par fraction de

200 kilos, dans les chefs-lieux de canton, qui procèdent à leur tour à une autre répartition entre les communes. Dans chaque mairie un véritable service économique fonctionnait d'après des règles tracées par l'administration préfectorale : recrutement des tricoteuses, réception et distribution de la laine, prise en charge des confections, envois, registres d'entrées et de sorties, état de paiements. Les femmes qui demandaient une remunération recevaient de 50 à 75 centimes par paire de chaussettes, 50 centimes par cache-nez. Mais la presque totalité des tricoteuses refusait tout salaire. C'est à peine si pour le tricotage de 40.000 kilos de laine 1.500 francs furent versés.

100.000 paires de chaussettes, 10.000 gilets, chandails, tricots, 20.000 cache-nez ont pu être expédiés au cours de l'hiver.

D'autre part, combien de particuliers, sans passer par l'intermédiaire d'aucune œuvre, ont de chacun des points du territoire national envoyé des paquets non seulement à leurs proches, mais à tous ceux qu'ils pouvaient connaître et supposer dans le besoin, à leurs domestiques, à leurs ouvriers, à leurs employés, aux fils de voisins ou plus simplement à de pauvres gens qui leur étaient signalés. Et qu'on le sache bien, tous ceux et toutes celles qui se prodiguèrent ainsi n'étaient pas riches. Il leur fallut prendre souvent non sur le superflu mais sur le nécessaire afin de poursuivre leurs envois et tel petit paquet expédié sur le front, ouvrage d'une inconnue, représentait des privations réelles.

Des femmes de mobilisés n'ayant pour vivre que l'allocation de l'État, des vieillards inscrits au bureau de bienfaisance ou à l'assistance obligatoire, parvenaient à économiser quelques sous pour acheter de la laine et tricoter des chaussettes !

Il ne faudrait pas que l'on s'imaginât que l'État a laissé agir l'initiative privée sans rien faire lui-même pour les soldats ; l'Intendance militaire a envoyé beaucoup de son côté, elle annonçait au début de février que ses expéditions aux armées en campagne représentaient 1.736.000 couvertures, 1.100.000 tentes individuelles, 1.683.000 tricots ou jerseys, 1.494.000 ceintures de laine ou de flanelle, 1.469.000 paires de chaussettes de laine, 904.000 paires de gants ou moufles. Elle avait en outre ravitaillé dans les dépôts les hommes qui s'y trouvaient ainsi que les réservistes de la territoriale et les jeunes classes au fur et à mesure de leur appel. Nous savons d'ailleurs que l'Intendance a fait sans discontinuer d'énormes commandes aux environs de Paris, dans la banlieue et en province. Mais quand on songe que quatre millions d'hommes étaientsous les armes, on comprend que le double effort de l'État et des particuliers s'imposait, l'un sans l'autre n'eût pu produire que des résultats insuffisants.

*
* *

L'Office Central des Œuvres de Bienfaisance. - Un livre et une préface. - La France unanime.

En 1897 et en 1912, l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance, 175, boulevard Saint-Germain, auquel ont pris également l'habitude de s'adresser, pour obtenir un renseignement rapide et certain, ceux qui voulaient être secourus et ceux qui désiraient secourir, publiait un ouvrage de huit cents pages intitulé *Paris Charitable* et qui eût pu prendre aussi bien comme titre le Bottin de la Charité parisienne. C'était la nomenclature, avec quelques détails succincts, de toutes les œuvres charitables et de prévoyance, sans distinction d'opinions religieuses ou sociales, qui existaient dans la capitale ou sa banlieue. Lecture très réconfortante assurément pour ceux à qui certaines apparences de la vie de notre grand Paris pouvaient jusqu'alors dérober les trésors inépuisables de dévouement et de sacrifice qu'il renferme. Seulement la vertu n'a pas l'habitude de s'afficher comme le vice, et il faut se donner la peine de la découvrir.

A la veille de la guerre, une troisième édition du *Paris Charitable* était sous presse. L'Office Central crut bien faire en la renvoyant à plus tard et il établit en son lieu et place un livre spécial consacré au *Paris Charitable pendant la Guerre,* qui parut au début du mois de mars.

Après sept mois d'hostilités, l'énumération

méthodique des œuvres de toute nature que la guerre avait fait naître formait la matière d'un volume. Le *Paris Charitable pendant la Guerre* contenait, en effet, les appellations et les adresses de *deux mille deux cent cinq* fondations charitables, se partageant en œuvres pour les combattants et en œuvres pour les non-combattants, et représentant pour la charité privée un débours, à la date du 1er mars, de près de soixante-dix millions.

Et la presque unanimité de ces œuvres étaient assurées de continuer à vivre et à dépenser des sommes semblables tant que la guerre durerait. Plusieurs préparaient l'extension de leur action, cependant que de nouveaux groupements charitables germaient à l'approche de ce printemps si plein de promesses pour tous les cœurs français.

Veut-on un détail précis? Pendant l'impression du volume consacré au *Paris Charitable pendant la guerre*, l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance s'aperçut que d'autres Œuvres venaient de se créer ou tout au moins de se révéler. De sorte que, pour essayer d'être complet, il fallut après la table des matières, placer deux suppléments, le premier consacré à trente-cinq œuvres pour combattants, le second à cinquante-deux œuvres pour non-combattants. Depuis lors de nouveaux ferments de générosité ont levé, et l'Office eût dû publier un bulletin hebdomadaire s'il eût voulu tenir à jour, pour le public, ce grand registre de la charité.

*
* *

Le lecteur voudra bien réfléchir à ceci qu'il ne s'agit là que des Œuvres ayant leur siège social à Paris ou dans le département de la Seine. Que d'initiatives fécondes se sont également produites en province!...

La Corse, l'Algérie, nos colonies, les plus anciennes comme les plus tard venues, nos pays de protectorat, même le Maroc datant d'hier, nos nationaux vivant à l'étranger, et les étrangers amis de la France, dans les cinq parties du monde, ont fait eux aussi un effort inoubliable et fructueux.

« Enthousiasme, dévouement, écrivait, dans l'éloquente préface du *Paris Charitable pendant la Guerre*, M. Vallery-Radot, le gendre érudit de Pasteur, telle est l'atmosphère où Paris ne cesse de vivre. Les anciennes descriptions du Paris cosmopolite, le Paris de façade et de vitrine, sont maintenant hors d'usage. Tandis que Paris laborieux continue sa tâche quotidienne, Paris bienfaisant prévoit déjà, après la guerre libératrice et la paix réparatrice, l'immense tâche qu'il aura à remplir pour les invalides, pour les veuves, pour les enfants sans père.

« L'Assistance Publique et l'initiative privée poursuivront, chacune dans son domaine, la grande œuvre de demain. Le mot « aide », qui revient si souvent depuis sept mois sur les lèvres françaises, sera plus que jamais le mot d'ordre de la France. Ce grand mouvement de gratitude, de générosité, de tendresse humaine ne fera

que s'accroître. Paris charitable ne cessera d'apporter à l'héroïsme des sacrifices et des douleurs sa piété patriotique. »

On ne saurait mieux dire, mais, à ce juste hommage rendu à la bienfaisance parisienne, il convient d'associer, dans un même élan de gratitude et d'admiration, la France entière et unanime.

359-15. — Paris, Imprimerie des Orphelins-Apprentis d'Auteuil,
40, rue La Fontaine, 40.

LA POLITIQUE ALLEMANDE

Par Paul DUDON

In-12..... 0 fr. 50 ; *franco*...... 0 fr. 55

I. Les divers partis au Reichstag ; progrès du socialisme, les dangers du socialisme allemand, l'unique remède. — II. La politique allemande en Pologne : la langue, les terres, les droits historiques. La question de l'Alsace-Lorraine. — III. Le particularisme des partis au Reichstag : le tarif douanier, les armements. Pourquoi le tableau poussé au noir par M. de Bülow est faux. — IV. Les idées du général de Bernhardi sur la vocation de l'Allemagne ; M. de Bülow pense de même ; la guerre est l'inévitable conséquence de leurs conceptions. — V. Quelques prévisions de M. de Bülow démenties par les faits ; pourquoi M. de Bülow s'est trompé ; en quoi il fait consister la paix allemande. — VI. Le livre de M. de Bülow explique les événements actuels ; l'orgueil mènera l'Allemagne à sa perte en ce centenaire de la naissance de Bismarck.

LA RESURRECTION DE LA POLOGNE

Par Henri LASSERRE

SOUVENIRS INÉDITS

In-12..... 0 fr. 50 *franco*..... 0 fr. 60

Ces pages, qui attendaient leur heure d'actualité, furent écrites en 1863 par Henri Lasserre de Monzie, chargé d'une mission du prince Czartoryski auprès de la Cour de Rome. Conservé dans les archives de la famille d'Henri Lasserre de Monzie, par une prudence diplomatique dont vient de cesser la raison d'être, le manuscrit nous en a été remis. Les circonstances actuelles lui donnent un puissant intérêt et en constituent la conclusion.

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).